

NEOSOLUS
ENVIRONNEMENT



Avril 2025

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Dossier ANNEXES

Projet de centrale photovoltaïque « Soleil
de Nevers »

Commune de GARCHIZY (58)



Intitulé du document	Etude d'impact sur l'environnement – Annexes - Projet de photovoltaïque de Garchizy – Commune de Garchizy (58)	
Version/Indice	V3	
Date	03/04/2025	
Nom de fichier	NEOSOLUS_EIE_CPV_ANNEEXES_ELEMENTS_GARCHIZY_20250403	
Référence du contrat	N°2022031	
Maîtrise d'ouvrage	ELEMENTS 5 rue Anatole France 34000 MONTPELLIER 04.34.26.61.67	Interlocuteur : Loann DESPLANQUES, Chef de projets photovoltaïques loann.desplanques@elements.green 07.57.44.27.63
Volet écologique	NEVERS AGGLOMERATION 124 route de Marzy – cs90041 58027 NEVERS Cedex	Interlocutrice : Charlotte DETAILLE, Chef du service Air Energie Climat cdetaille@agglo-nevers.fr 03.86.61.81.60
Volet Paysage	EVINERUDE 80 rue René Descartes 38090 VAULX MILIEU	Interlocutrice : Christel ORSOLINI, Cheffe de projet – experte flore christel.orsolini@evinerude.fr 07.71.92.87.99
Portage et montage du dossier	Lise PIGNON Paysage Le Bois d'Or 3 place des Quatre Vierges 69110 Ste-Foy-les-Lyon	Interlocutrice : Lise PIGNON, Ingénierie Paysagiste lise@lisepignon.fr 06.98.95.89.23
	NEOSOLUS Environnement 48 rue Claude Balbastre 34070 Montpellier	Interlocutrice : Nancy SIBORA, Ingénierie-conseil en Environnement nsibora@neosolus.fr 06.58.46.09.43

SOMMAIRE

ANNEXE 1 – LISTE DES ESPECES VEGETALES CONTACTEES SUR LE SITE D’ETUDE (EVINERUDE, 2023)	7
ANNEXE 2 – ESPECES VEGETALES MENTIONNEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE (EVINERUDE, 2023)	17
ANNEXE 3 – RETOUR DE CONSULTATION SUR LES RESEAUX EN PRESENCE (DT).....	21
ANNEXE 4 – DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DES SOLS – RAPPORT ANTEA N°A129547 / VERSION B DU 24/05/2024.....	24
ANNEXE 5 – FICHE CROQUIS DU CAUE DE LA NIEVRE (COURRIER DU 4/10/2024).....	101
ANNEXE 6 – COURRIER RECU DE RTE EN DATE DU 08/10/2024	213

ANNEXE 1 – LISTE DES ESPECES VEGETALES CONTACTEES SUR LE SITE D'ETUDE (EVINERUDE, 2023)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Déterminantes	ZNIEFF	Statut de protection	Invasive
<i>Acer platanoides L., 1753</i>	Erable plane	Sapindaceae	LC	LC				
<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Érable sycomore	Sapindaceae	LC	LC				
<i>Acer saccharinum L., 1753</i>	Erable argenté	Sapindaceae	NA	NA				
<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Sourcils-de-Vénus	Asteraceae	LC	LC				
<i>Agrimonia eupatoria L., 1753</i>	Francormier	Rosaceae	LC	LC				
<i>Aira caryophyllea L., 1753</i>	Canche caryophillée	Poaceae	LC	LC				
<i>Ajuga genevensis L., 1753</i>	Bugle de Genève	Lamiaceae	LC	LC				
<i>Alopecurus pratensis L., 1753</i>	Vulpin des prés	Poaceae	LC	LC				
<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile	Poaceae	LC	LC				
<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Flouve odorante	Poaceae	LC	LC				
<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	Ray-grass français	Poaceae	LC	LC				
<i>Arum maculatum L., 1753</i>	Gouet tâché	Araceae	LC	LC				
<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette	Asteraceae	LC	LC				
<i>Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817</i>	Brachypode des rochers	Poaceae	LC	DD				
<i>Bromopsis erecta (Huds.) Fourn., 1869</i>	Brome érigé	Poaceae	LC	LC				
<i>Bryonia dioica Jacq., 1774</i>	Bryone dioïque	Cucurbitaceae	LC	LC				
<i>Campanula rapunculus L., 1753</i>	Campanule raiponce	Campanulaceae	LC	LC				
<i>Capsella rubella Reut., 1854</i>	Capselle rougeâtre	Brassicaceae	LC	LC				
<i>Cardamine flexuosa With., 1796</i>	Cardamine flexueuse	Brassicaceae	LC	LC				
<i>Carex flacca Schreb., 1771</i>	Langue-de-pic	Cyperaceae	LC	LC				
<i>Carex hirta L., 1753</i>	Laîche hérissée	Cyperaceae	LC	LC				
<i>Carpinus betulus L., 1753</i>	Charme	Betulaceae	LC	LC				
<i>Centaurea jacea L., 1753</i>	Centaurée jacée	Asteraceae	LC	LC				
<i>Cerastium fontanum Baumg., 1816</i>	Céraiste commune	Caryophyllaceae	LC	LC				
<i>Cerastium glomeratum Thuill., 1799</i>	Céraiste agglomérée	Caryophyllaceae	LC	LC				
<i>Cheilidonium majus L., 1753</i>	Grande chélidoine	Papaveraceae	LC	LC				

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux	Asteraceae	LC	LC			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse lancéolé	Asteraceae	LC	LC			
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	Ranunculaceae	LC	LC			
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Grand Basilic	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies	Convolvulaceae	LC	LC			
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	Convolvulaceae	LC	LC			
<i>Coronilla sanguinea</i> L., 1753	Sanguine	Cornaceae	LC	LC			
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	Fabaceae	LC	LC			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	Rosaceae	LC	LC			
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	Asteraceae	LC	LC			
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette	Rubiaceae	LC	LC			
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Pied-de-poule	Poaceae	LC	LC			
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Daucus carotte	Apiaceae	LC	LC			
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	Caprifoliaceae	LC	LC			
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave printanière	Brassicaceae	LC	LC			
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	Boraginaceae	LC	LC			
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs	Poaceae	LC	LC			
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant	Poaceae	LC	LC			
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	Equisetaceae	LC	LC			
<i>Eriogon annuum</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Asteraceae	NA	NA			
<i>Eriogon canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Asteraceae	NA	NA			
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit., 1789	Cicutaire	Geraniaceae	LC	LC			
<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Vesce à quatre graines	Fabaceae	LC	LC			
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland	Apiaceae	LC	LC			
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	Celastraceae	LC	LC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Chanvre d'eau	Asteraceae	LC	LC			
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès	Euphorbiaceae	LC	LC			
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurge	Euphorbiaceae	NA	LC			
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire	Ranunculaceae	LC	LC			
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Herbe collante	Rubiaceae	LC	LC			
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Caille-lait blanc	Rubiaceae	LC	LC			
<i>Galium verum</i> L., 1753	Caille-lait jaune	Rubiaceae	LC	LC			
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	Geraniaceae	LC	LC			
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Geraniaceae	LC	LC			
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium Herbe-à-Robert	Geraniaceae	LC	LC			
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Araliaceae	LC	LC			
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle	Apiaceae	LC	LC			
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineuse	Poaceae	LC	LC			
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	Hypericaceae	LC	LC			
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	Juncaceae	LC	LC			
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scarole	Asteraceae	LC	LC			
<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Fabaceae	LC	LC			
<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Macusson	Fabaceae	LC	LC			
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Sabot-de-la-mariée	Fabaceae	LC	LC			
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	Juncaceae	LC	LC			
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	Primulaceae	LC	LC			
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	Malvaceae	LC	LC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Fabaceae	LC	LC			
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	Fabaceae	LC	LC			
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Méliilot blanc	Fabaceae	LC	LC			
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscaria grappes	Asparagaceae	LC	LC			
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	Boraginaceae	LC	LC			
<i>Myosotis ramosissima</i> Rachel, 1814	Myosotis rameux	Boraginaceae	LC	LC			
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des bois	Boraginaceae	LC	LC			
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille	Amaryllidaceae	NT	LC			
<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle	Onagraceae	NA	NA			
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Brijg, 1913	Bugrane étalée	Fabaceae	LC	LC			
<i>Origanum majorana</i> L., 1753	Origan marjolaine	Lamiaceae		NA			
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge	Vitaceae	NA	NA			
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère	Caryophyllaceae	LC	LC			
<i>Plantago arenaria</i> Waldst. & Kit., 1802	Plantain scabre	Plantaginaceae	LC	LC			
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Plantaginaceae	LC	LC			
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturen annuel	Poaceae	LC	LC			
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturen des prés	Poaceae	LC	LC			
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir	Salicaceae	LC	LC			
<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> Du Roi, 1772	Peuplier noir d'Italie	Salicaceae	NA				
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	Salicaceae	LC	LC			
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada	Salicaceae	NA				
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager	Portulacaceae	LC	LC			
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	Rosaceae	LC	LC			
<i>Potentilla verna</i> L., 1753	Potentille printanière	Rosaceae	LC	LC			
<i>Potentium sanguisorba</i> L., 1753	Petite pimprenelle	Rosaceae	LC	LC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
<i>Primula elatior (L.) Hill, 1765</i>	Coucou des bois	Primulaceae	LC	LC			
<i>Primula veris L., 1753</i>	Primevère officinale	Primulaceae	LC	LC			
<i>Prunella vulgaris L., 1753</i>	Herbe au charpentier	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Prunus avium (L.) L., 1755</i>	Merisier	Rosaceae	LC	LC			
<i>Prunus laurocerasus L., 1753</i>	Laurier-cerise	Rosaceae	NA	NA			
<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Épine noire	Rosaceae	LC	LC			
<i>Quercus robur L., 1753</i>	Chêne pédonculé	Fagaceae	LC	LC			
<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Pied-de-coq	Ranunculaceae	LC	LC			
<i>Ranunculus bulbosus L., 1753</i>	Renoncule bulbeuse	Ranunculaceae	LC	LC			
<i>Reynoutria japonica Houtt., 1777</i>	Renouée du Japon	Polygonaceae	NA	NA			
<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Robinier faux-acacia	Fabaceae	NA	NA			
<i>Rosa canina L., 1753</i>	Rosier des chiens	Rosaceae	LC	LC			
<i>Rubus fruticosus L., 1753</i>	Ronce commune	Rosaceae	LC				
<i>Rumex acetosa L., 1753</i>	Rumex oseille	Polygonaceae	LC	LC			
<i>Rumex acetosella L., 1753</i>	Oseille des brebis	Polygonaceae	LC	LC			
<i>Salix alba L., 1753</i>	Saule blanc	Salicaceae	LC	LC			
<i>Salix caprea L., 1753</i>	Saule marsault	Salicaceae	LC	LC			
<i>Salix cinerea L., 1753</i>	Saule cendré	Salicaceae	LC	LC			
<i>Salvia pratensis L., 1753</i>	Sauge commune	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Sambucus ebulus L., 1753</i>	Sureau yèble	Araliaceae	LC	LC			
<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir	Araliaceae	LC	LC			
<i>Saponaria officinalis L., 1753</i>	Saponaire officinale	Caryophyllaceae	LC	LC			
<i>Saxifraga tridactylites L., 1753</i>	Saxifrage à trois doigts	Saxifragaceae	LC	LC			
<i>Scabiosa columbaria L., 1753</i>	Scabieuse Colombaire	Caprifoliaceae	LC	LC			
<i>Scrophularia nodosa L., 1753</i>	Scrophulaire noueuse	Scrophulariaceae	LC	LC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
<i>Sedum acre L., 1753</i>	Poivre de muraille	Crassulaceae	LC	LC			
<i>Sedum album L., 1753</i>	Orpin blanc	Crassulaceae	LC	LC			
<i>Sedum rubens L., 1753</i>	Orpin rougeâtre	Crassulaceae	LC	LC			
<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Sénéçon de Jacob	Asteraceae	LC	LC			
<i>Senecio viscosus L., 1753</i>	Sénéçon visqueux	Asteraceae	LC	LC			
<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>	Sénéçon commun	Asteraceae	LC	LC			
<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Compagnon blanc	Caryophyllaceae	LC	LC			
<i>Solanum dulcamara L., 1753</i>	Morelle Douce-amère	Solanaceae	LC	LC			
<i>Solanum nigrum L., 1753</i>	Morelle noire	Solanaceae	LC	LC			
<i>Sonchus asper (L.) Hill, 1769</i>	Laïteron piquant	Asteraceae	LC	LC			
<i>Spergula rubra (L.) D.Dietr., 1840</i>	Spergulaire rouge	Caryophyllaceae	LC	LC			
<i>Stachys recta L., 1767</i>	Épiaire droite	Lamiaceae	LC	LC			
<i>Stellaria holostea L., 1753</i>	Stellaire holostée	Caryophyllaceae	LC	LC			
<i>Tanacetum vulgare L., 1753</i>	Tanaisie commune	Asteraceae	LC	LC			
<i>Trifolium campestre Schreb., 1804</i>	Trèfle champêtre	Fabaceae	LC	LC			
<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés	Fabaceae	LC	LC			
<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle de Hollande	Fabaceae	LC	LC			
<i>Ulmus minor Mill., 1768</i>	Orme champêtre	Ulmaceae	LC	LC			
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque	Urticaceae	LC	LC			
<i>Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821</i>	Mache doucette	Caprifoliaceae	LC	LC			
<i>Verbascum blattaria L., 1753</i>	Molène blattaire	Scrophulariaceae	LC	LC			
<i>Verbascum thapsus L., 1753</i>	Molène bouillon-blanc	Scrophulariaceae	LC	LC			
<i>Verbena officinalis L., 1753</i>	Verveine officinale	Verbenaceae	LC	LC			
<i>Veronica arvensis L., 1753</i>	Véronique des champs	Plantaginaceae	LC	LC			
<i>Veronica chamaedrys L., 1753</i>	Véronique petit chêne	Plantaginaceae	LC	LC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Plantaginaceae	NA	NA			
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	Fabaceae	LC	LC			
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	Fabaceae	LC	NA			
<i>Viola</i> L., 1753	Violette	Violaceae					
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	Viscaceae	LC	LC			

ANNEXE 2 – ESPECES VEGETALES MENTIONNEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE (EVINERUDE, 2023)



Nom scientifique	LRR	LRN	ZNIEFF Déterminantes	Protection	Indicatrice ZH	Ecologie	Phénologie d'observation (mois)
<i>Artemisia campestris L., 1753</i>	LC	LC				végétation vivace des arrière-dunes maritimes submobiles, thermophiles, méditerranéennes occidentales	9-10
<i>Dianthus armeria L., 1753</i>	LC	LC	Oui	Départementale		pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, sabulicoles	6-8
<i>Poa palustris L., 1759</i>	NT	LC	Oui	Régionale	Zone Humide	mégaphorbiaies plantaires-collinéennes, eutrophiles, médioeuropéennes	6-8
<i>Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791</i>	EN	LC	Oui	Nationale	Zone Humide	friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, vasicoles	8-9
<i>Scutellaria hastifolia L., 1753</i>	VU	VU	Oui	Régionale	Zone Humide	prairies hygrophiles, centroeuropéennes	6-9
<i>Thalictrum flavum L., 1753</i>	NT	LC	Oui		Zone Humide	mégaphorbiaies planitaires-collinéennes, mésotrophiles, neutrophiles	6-8

LRR : Liste Rouge Bourgogne ; LRN : Liste Rouge France ; CR : « en danger critique » ; EN : « en danger » ; NT : « quasi-menacé » ; LC : « préoccupation mineure »

ANNEXE 3 – RETOUR DE CONSULTATION SUR LES RESEAUX EN PRESENCE (DT)

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Destinataire

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

N° consultation du téléservice : _____
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : _____ / _____ / _____
Commune principale des travaux : _____
Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : _____
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Tél. : _____ Fax : _____

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : _____ Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : _____ Sensible : _____ Prof. régl. mini₍₁₎ : _____ Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ cm _____ / _____ / _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif) : _____ / _____ / _____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommendations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : _____ / _____ / _____ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Légende de l'annexe cartographique

Conduites d'adduction d'eau potable

classe de précision / profondeur

conduite AEP en fonctionnement

classe de précision / profondeur

conduite AEP abandonnée

Eléments du réseau d'adduction d'eau potable



vanne ouverte



vanne fermée



collier de prise en charge



ventouse



Vidange - purge

Eléments sur le réseau d'adduction d'eau potable



poteau incendie



bouche incendie



réserve incendie



puisard incendie



Branchement



regard / citerneau / citerneau double

Affleurements du réseau d'adduction d'eau potable



Bouche à clef



Bouche à clef (vanne)



Borne de signalisation

Coordonnées géographiques des points d'appui

X (RGF 93 / CC47)
Y (RGF 93 / Cc47)

Coordonnée téléphonique astreinte : 06.86.58.59.69

Recommandation Technique

Recommandations techniques et consignes de sécurité Travaux à proximité d'ouvrages d'assainissement et de distribution d'eau

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive.

Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaître des ouvrages (ci-après : "les ouvrages") dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages (pression interne pouvant dépasser 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les ouvrages...).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage il vous appartient de prendre les dispositions commandées par les règles de l'art.

Repérage préalable des ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiette, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plans de récolelement des canalisations et ouvrages. Les branchements apparaissent la plupart du temps, sur ces plans. Sauf autre indication apportée sur le plan joint pour chaque canalisation, la classe de précision est la classe C (incertitude maximale de localisation du réseau >1,5m). La profondeur est également indiquée lorsque cette dernière est connue.

Les accessoires de surface (regards, bouches à clef, tampons, plaques,...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Les bouches à clef manœuvrant des organes de coupure (vannes) possèdent des cotations par rapport à des éléments de terrain identifiables. Toutefois ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau.

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains de nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Afin de faciliter la localisation des réseaux indiqués sur le présent plan, et sur demande écrite à : contact.dict@agglo-nevers.fr .Un rendez-vous de repérage sur site peut être proposé.

Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage, et le cas échéant la localisation des points singuliers (affleurements, changements de direction,...).

Précaution pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos canalisations et aux accessoires de surface doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la cote sera réalisé à vos frais.

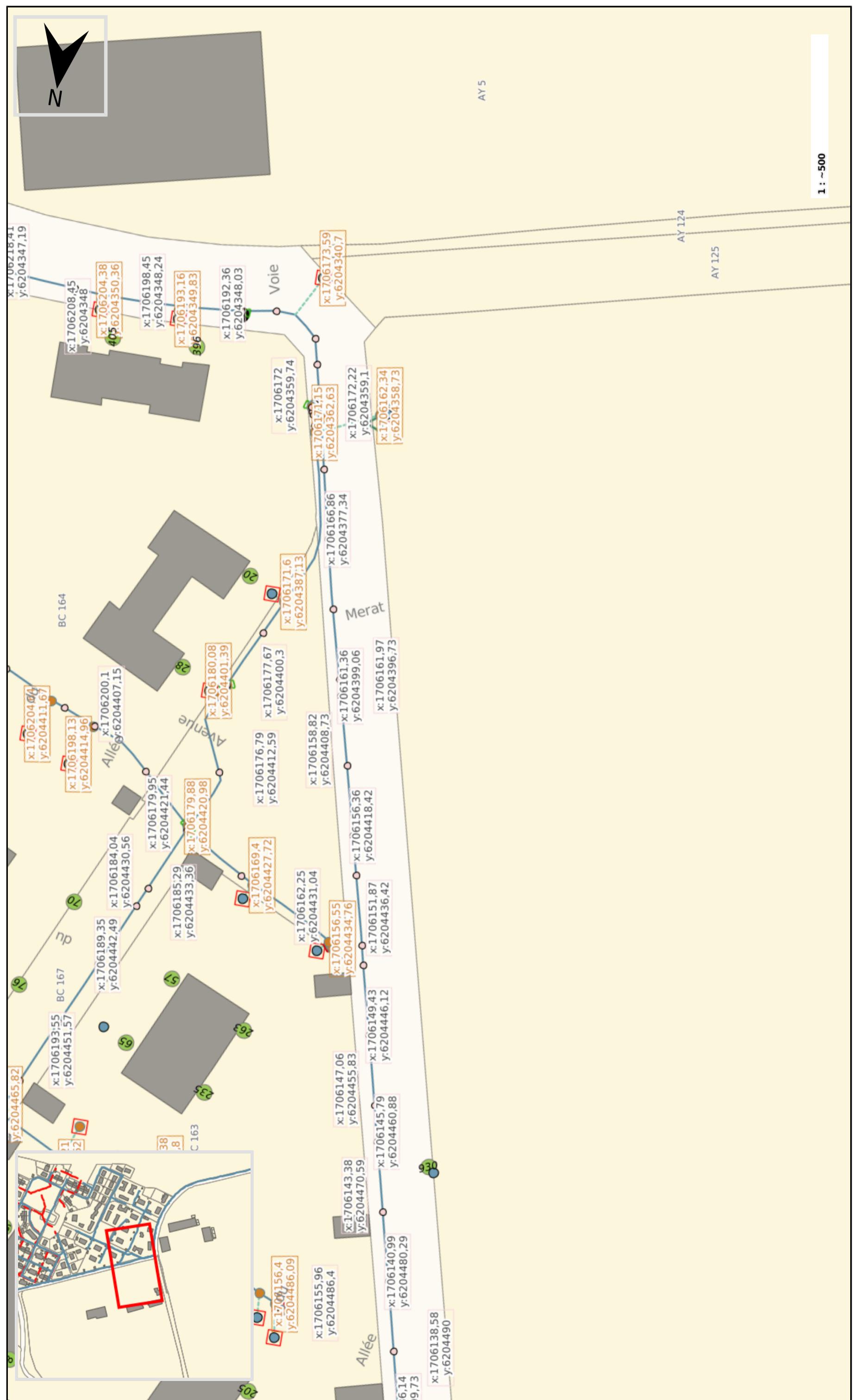
Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entraîner de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation des ouvrages, imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir le gestionnaire dans les meilleurs délais et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent. Le gestionnaire est le seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages.

Le non respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre. Nous vous rappelons en outre qu'aux termes de l'article L1324-4 du Code de la santé publique :

"Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau [...] servant à l'alimentation publique, est puni de trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende".



Communauté d'agglomération de
Nevers Service Eau-Assainissement
1124 route de Marzy - CS 90041 58
Nevers Cedex
Nevers Cedex
E-mail : contactdict@agglo-nevers.fr

- PDL
- points_dict
- affleurants
- ✓/annee
- Vanne de vidange FERMEE
- Poteau Incendie
- Branchement
- Compteur
- ✓ Vanne de coupure OUVERTE
- ✓ Vanne indéterminée OUVERTE

EN FONCTIONNEMENT

Canalisation

EN FONCTIONNEMENT

Commune

Nom de voirie

Réseau exploité: Eau potable Format d'impresion
Copyright© - Cadastre - DGFIP Tous droits réservés

neverS
AGGLOMÉRATION

RGF93 v1 / CC47 - EPSG:
2155

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

ELEMENTS
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2024021901934D47
Référence de l'exploitant : 2408004910. 240801RDT02
N° d'affaire du déclarant : DT GARCHIZY 58
Personne à contacter (déclarant) : LAVAURE Jimmy
Date de réception de la déclaration : 19/02/2024
Commune principale des travaux : 58600 GARCHIZY
Adresse des travaux prévus : Garchizy

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS - DRBOURGOGNE- DT- DICT
Personne à contacter : DT- DICT Bourgogne
Numéro / Voie : 65 rue de Longvic
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 21004 DI JON CEDEX
Tél. : +33380634004 Fax : _____

Eléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input checked="" type="checkbox"/> Plans joints : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	Références : <u>Plans joints</u>	Echelle : _____	Date d'édition : _____	Sensible : <input checked="" type="checkbox"/>	Prof. régl. mini : <u>65</u> cm	Matériau réseau : _____ cm
<input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)						
<input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.						
<input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)						
<input checked="" type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)						

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'entreprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3. 1, 6. 1 et 6. 2 du guide (Fascicule 2)
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Nièvre 0386603760

Responsable du dossier

Nom : KOUDRI AVTSEVA Olga
Désignation du service : Service DT- DICT
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : KOUDRI AVTSEVA Olga
Signature : _____
Date : 19/02/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'entreprise

Règles et réglementations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sûreté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service : _____	
Tél. : _____	

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

— Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

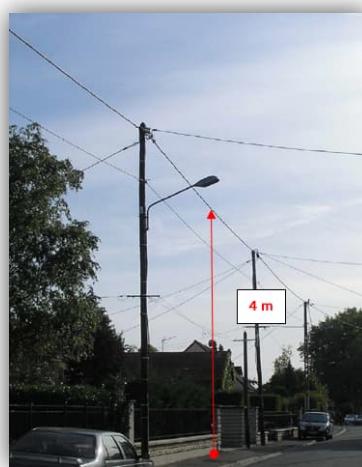
Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la hauteur de ligne théorique minimale de cette ligne électrique identifiée est de 4 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

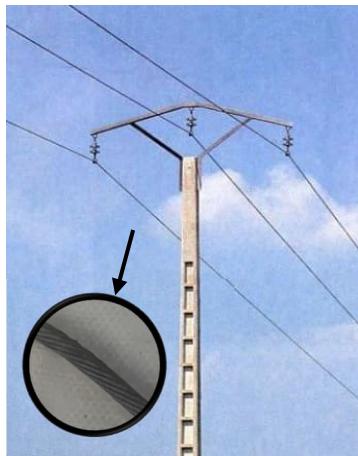
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

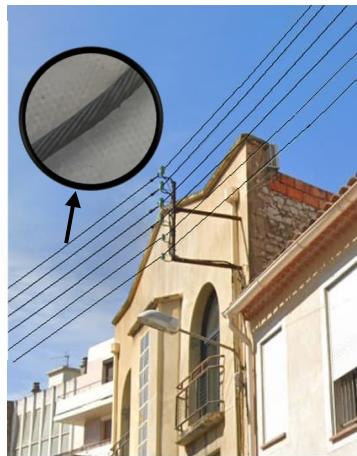
🚫 Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ *Risque d'arc électrique et d'électrocution*

Réseau fils nus HTA



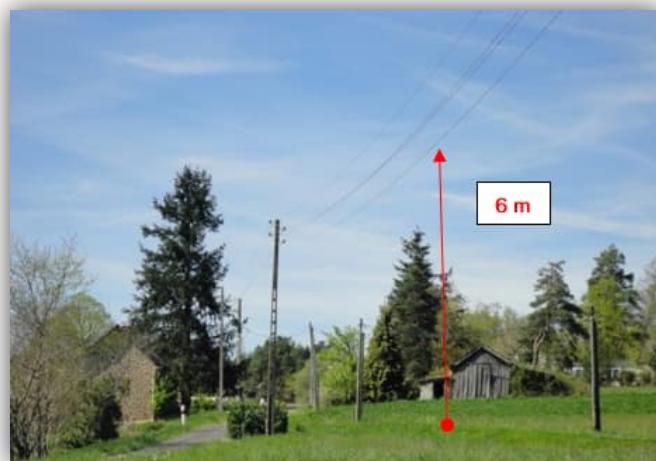
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



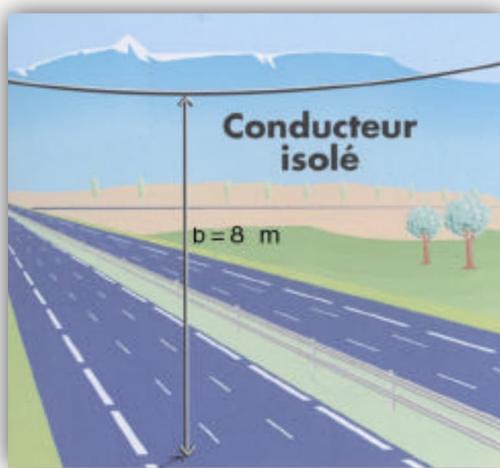
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne** théorique **minimale** de cette ligne électrique identifiée est de 6 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la hauteur de ligne théorique minimale de cette ligne électrique identifiée est de 8 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A etappelez le 01 76 61 47 01



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques



Poste source



Poste de distribution



Poste privé



Production

Appareils de coupure et accessoires



| ou Y Interrupteur aérien



Paraoudre



Coffret de coupure souterrain



Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
Réseau aérien nu	Réseau aérien nu
Réseau aérien torsadé	Réseau aérien torsadé
Réseau souterrain	Réseau souterrain
Réseau en galerie	Réseau en galerie
Branchem. aérien	Branchem. aérien
Branchem. souterrain	Branchem. souterrain

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolique dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

Version mars 2022

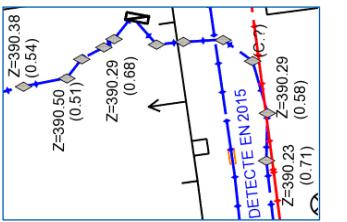


La profondeur et l'altimétrie

Légende des plans de détail

L'altimétrie indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69). La profondeur est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps, il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Travaux en zone d'incertitude

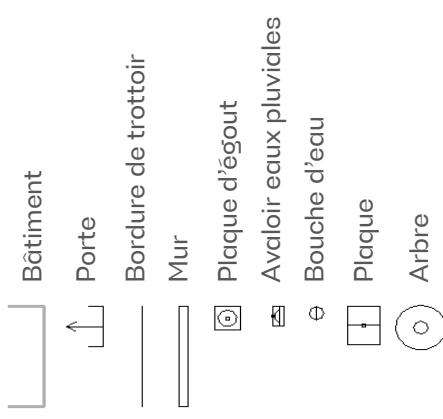
- Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$
- Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$
(1m pour les brûts)
- Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$
(1m pour les brûts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Ouvrages et classes de précision

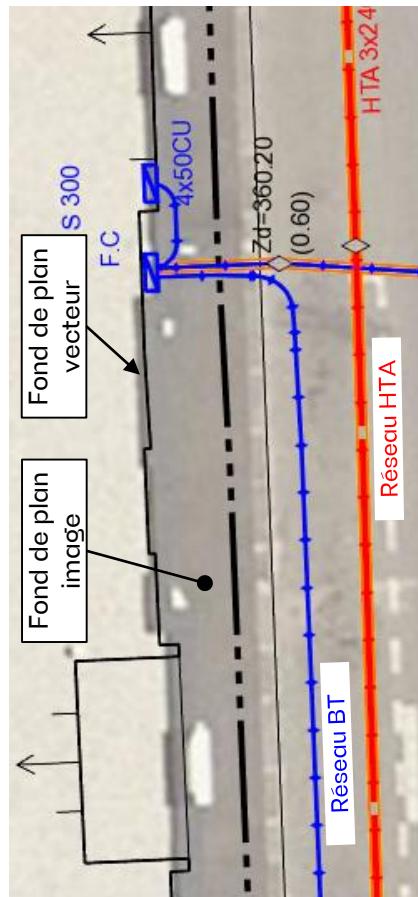
	Réseau BT	Branchemet BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C			
Réseau abandonné			
Fourreau			
Poste			
Mise à la terre			

Objets fond de plan vecteur principaux



Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

Les éléments composant les plans de détail



Définir la distance d'approche des réseaux souterrains

Il est nécessaire de connaître la précision des réseaux pour définir les distances et les techniques d'approche des réseaux sensibles.

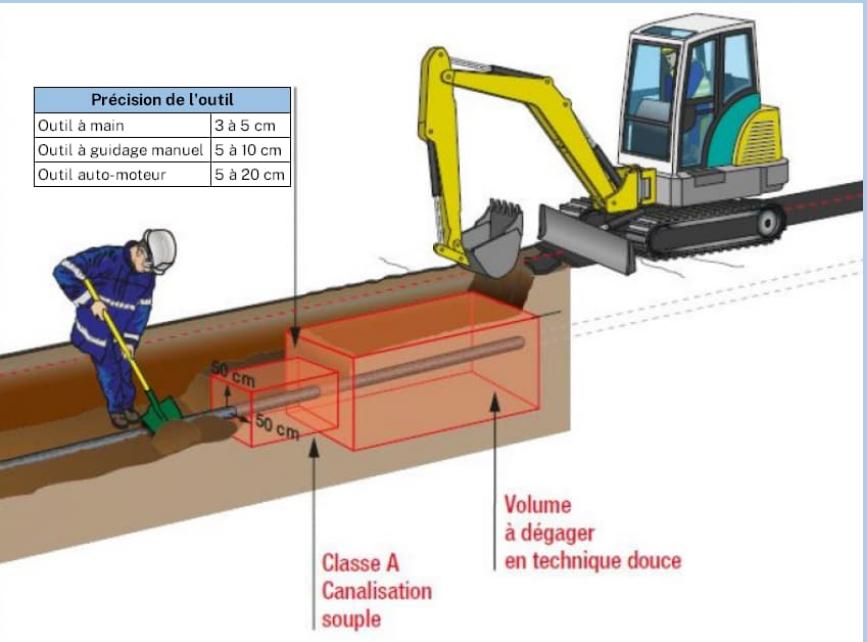
Classe de précision
du réseau : A, B ou C

+

Précision de l'outil

=

La bonne distance
d'approche



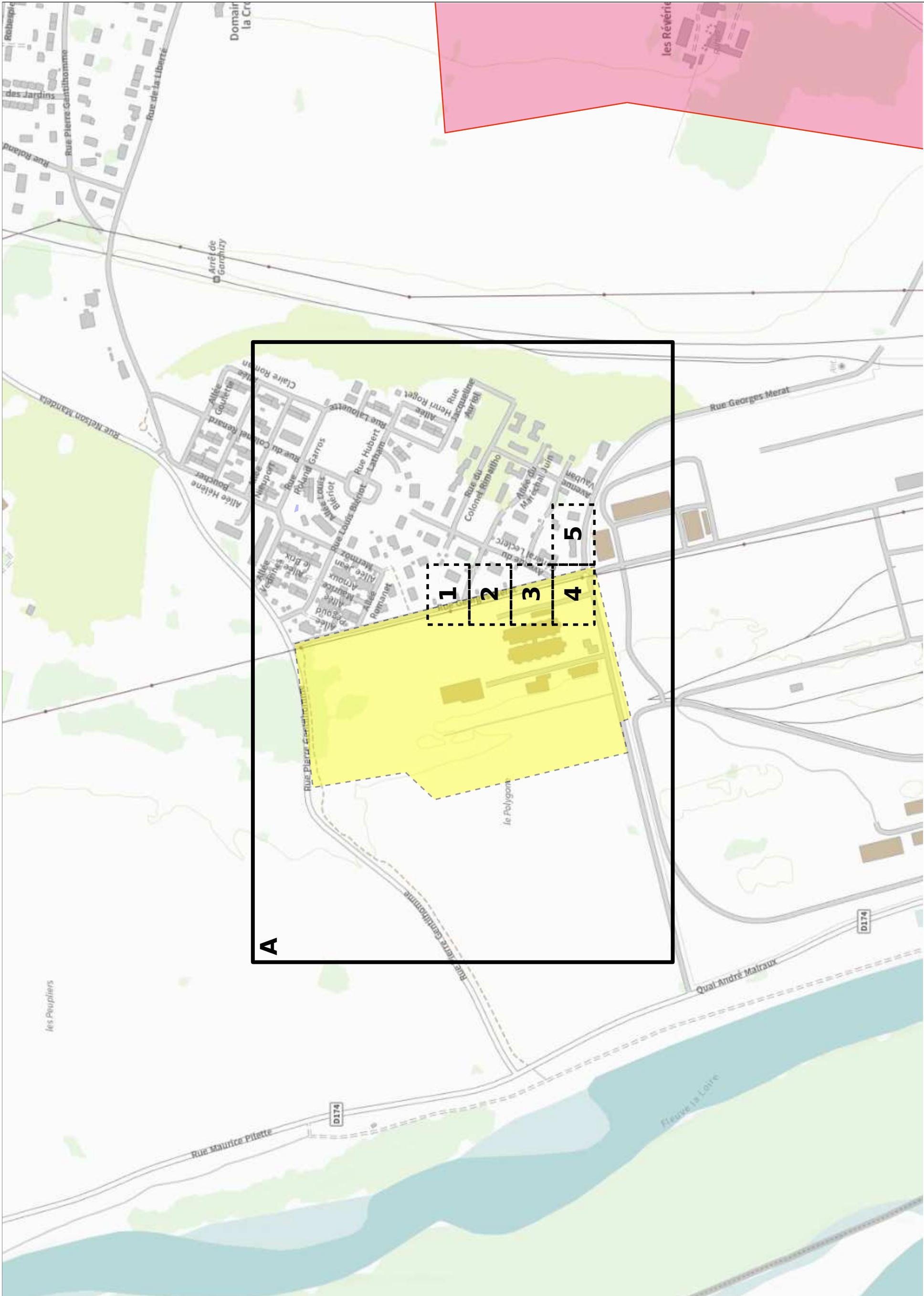
La classe de précision du réseau est spécifiée dans le plan joint

La précision de l'outil est indiquée dans le fascicule 2 du guide d'application de la réglementation

Le décroûtage peut être réalisé par des moyens mécaniques

Dans la zone d'incertitude, il faut utiliser des moyens dits de technique douce jusqu'à découverte de l'ouvrage.

Plan de situation



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

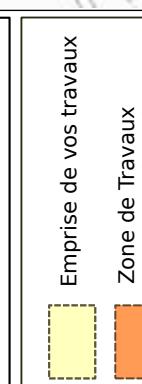
Emprise de vos travaux
Zone de Travaux Impactant le Sol
Projet de travaux Enedis
Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)
Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)

Plan édité le :
19/02/2024

- Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :
 - Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
 - Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
- La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

- Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
- S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans



Réseau électrique	
Aérien	BT
Torsadé	
Souterrain	HTA

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 1

Plan édité le :
19/02/2024

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivelingement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurements (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	◆ -----◆ ou -----◆ -----◆
B	-----◆ -----◆ -----◆ -----◆
C	-----◆ -----◆ -----◆ -----◆ ? ou -----◆ -----◆ -----◆ -----◆ Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	◆ -----◆ ou -----◆ -----◆
B	-----◆ -----◆ -----◆ -----◆
C	-----◆ -----◆ -----◆ -----◆ ? ou -----◆ -----◆ -----◆ -----◆ Tracé incertain

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 2

Plan édité le :
19/02/2024

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le niveling du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurements (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	OU
B	OU
C	OU Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	OU
B	OU
C	OU Tracé incertain

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 3

Plan édité le :
19/02/2024

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le niveling du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurements (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	◆ ou ◆
B	◆ ou ◆
C	◆ ou ◆ Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	◆ ou ◆
B	◆ ou ◆
C	◆ ou ◆ Tracé incertain

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Plan édité le :
19/02/2024

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le niveling du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurements (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	◆ ----- ◆ ou ----- ◆
B	◆ ----- ◆ ou ----- ◆
C	◆ ----- ◆ ou ----- ◆ Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	◆ ----- ◆ ou ----- ◆
B	◆ ----- ◆ ou ----- ◆
C	◆ ----- ◆ ou ----- ◆ Tracé incertain

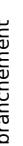
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le

- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurements (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

<p>Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».</p>	<p>Au moins un réseau est absent dans les plans de détails</p>
---	--



enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

RUE GEORGES MERAT

A vertical line with horizontal tick marks at 0, 5, and 10 Mètres. The text '10 Mètres' is written above the 10 mark.



Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. Assurez vous

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Responsable : KOUDRIAVTSEVA Olga

Tél :

Date : 19/02/2024

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: elements-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2024021901934D47 - 58600 - GARCHIZY - Garchizy

Protys - Mai 2017

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

ELEMENTS
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2024021901934D47
Référence de l'exploitant : 2408004901. 240801RDT02
N° d'affaire du déclarant : DT GARCHIZY 58
Personne à contacter (déclarant) : LAVAURE Jimmy
Date de réception de la déclaration : 19/02/2024
Commune principale des travaux : 58600 GARCHIZY
Adresse des travaux prévus : Garchizy

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF GRAND EST
Personne à contacter : GRDF GRAND EST
Numéro / Voie : 140 rue Georges Charpak
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 51430 BEZANNES
Tél. : +33810300360 Fax : +33344623529

Eléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input checked="" type="checkbox"/> Plans joints :	Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. régl. mini (1):	Matériau réseau (1):
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	<u>1 Plan A4</u> <u>10 Plans A4</u>	<u>de situation</u> <u>1/200</u>	<u>Voir plan</u> <u>Voir plan</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	_____ cm _____ cm	_____
<input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :	<input type="checkbox"/>	Date retenue d'un commun accord :	à			
ou <input type="checkbox"/>		Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :	_____			
<input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.						
<input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)						
<input checked="" type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)						

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : **CELLES-CI SONT DÉTAILLÉES DANS LES PAGES SUIVANT CE RECEPISSE DANS CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **S3. 4; chapitres 4 et 5; Fiches Techniques**

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : **Voir la localisation sur le plan joint**

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0247857444**

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : **SDIS de la Nièvre 0386603760**

Responsable du dossier

Nom : DEREIMS Ludovic
Désignation du service : Service DT DICT
Tél. : +33 810300360

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : DEREIMS Ludovic
Signature : _____
Date : 22/02/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

Vous avez utilisé le code travaux "DEM" ou rédigé un descriptif de travaux indiquant une démolition de bâtiment.

Avez-vous anticipé la demande de sécurisation des ouvrages gaz ?



Ce coffret
est-il encore
alimenté en
gaz ?? ?

Extrait des prescriptions du Guide Technique de Travaux Fiche TX-DEM :

- « **Vous devez vous assurer que tous les réseaux aboutissant aux bâtiments à démolir sont bien hors services et qu'ils ne sont plus raccordés au réseau** » de GRDF.

GRDF vous informe que vous ne pouvez procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des éventuels ouvrages gaz encore raccordés n'a pas été réalisée par GRDF.

Attention : un branchement présent dans un coffret gaz peut toujours être alimenté, même si le bâtiment ne possède plus d'installation de gaz, ni de compteurs.

Si une installation de gaz reste à sécuriser,
vous devez contacter GRDF à ce numéro
SERVICE CLIENT

 **N° Cristal** **09 69 36 35 34**

APPEL NON SURTAXÉ

ATTENTION au délai d'intervention :

Contacter GRDF le plus en amont possible de votre opération de démolition.

Des délais d'intervention incompressibles seront nécessaires pour mettre en sécurité les ouvrages gaz préalablement au démarrage des travaux.



Conception et réalisation graphique : Aude et Patrice Gallon • Illustration : ©Alain Vilcoq

Reportez-vous
AU GUIDE
d'application
de la
réglementation



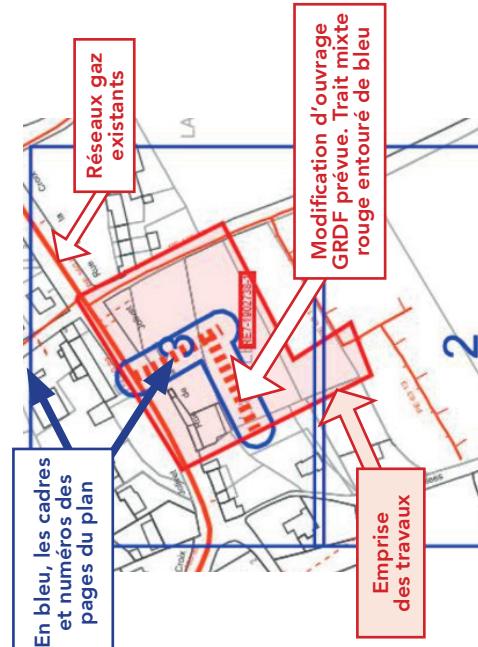
Lire et comprendre un plan GRDF

Réglementation anti-endommagement

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension des plans fournis par GRDF en réponse à une déclaration de travaux. A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composants les fonds de plan, la représentation des réseaux, des branchements gaz et leurs accessoires. GRDF vous adresse systématiquement un plan de situation avec votre emprise (P1) et un plan de détail découpé en une ou plusieurs pages.

Le plan de situation comprend (page 1 au format A4)

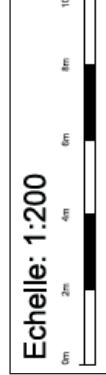
- La zone d'emprise de votre déclaration. Celle-ci peut être tronquée pour ne faire apparaître que la partie contenant les ouvrages gaz.
- La position du ou des pages du plan joint au format grande échelle 1/200^{ème}, numérotées à partir de la page 2.
- La représentation d'extensions ou de modifications des ouvrages prévues par GRDF à proximité de l'emprise. (Elles sont représentées sous forme d'un trait rouge de ce format ██████)
- La commune principale et la date de création



Le plan de situation comporte les coordonnées géoréférencées de 3 points d'ouvrage en classe A, cirkessous PG1 en page 2.

Exemple Format: AO Paysage
L'échelle du plan est 1/200^{ème}.

Echelle: 1:200



Il est impératif de vérifier l'échelle par la règle graduée jointe. Si le format d'impression ou de consultation est respecté, 1cm sur plan au 1/200^{ème} correspond sur le terrain à 2m. (une cotation de 4m fera 2cm)

Les coordonnées du centre de chaque page
Coordonnées GPS
43.727, 7.256

La date d'impression et le nombre de pages total
Date d'impression: 02/10/2020
Page 2 sur 6

Identification des classes de précision de chaque tronçon (réseaux et branchements)

Tronçon en Classe A	Tronçon en classe B	Tronçon en Classe C
Terme CLASSE A indiqué pour les réseaux, ou CL A pour les branchements	La classe B est rarement indiquée. Elle se déduit par défaut des autres classes	Identifiés par plusieurs points d'interrogation sur ou à côté du tronçon ou une mention de type : Position incertaine, supposée, approximative...
MPB PE 63 CLASSE A :: 2014	MPB AC 114 :: 1980 est par défaut en B .	
Ouvrages depuis juillet 2012, tous les ouvrages sont en classe A, en planimétrie X, Y et Altimétrie Z. Ouvrages avant 07/2012: si la profondeur indiquée est supérieure ou égale à 1m20, la classe en altimétrie (Z) est la classe B .	Un séparateur de Classe AI B indique le lieu d'un changement de classe A et B. 3 Position incertaine Ils peuvent être entourés en rouge. 9	MPB PE 40 :: 1986 ? ? ?

Précision

Classe	Précision
A	0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage souple)
B	Supérieur à la classe A et inférieur ou égale à 1,50m pour le réseau ou 1m pour les branchements
C	Supérieure à 1,50 m pour les réseaux, 1m pour les branchements

Eléments du fond de plan	
Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont :	
Trottoir, mur	Poteau Telecom/elec.
Accès, seuil	Arbre
Bâtiment	Plaque Telecom
	Borne incendie

Les ouvrages gaz, réseaux et branchements sur plan et caractéristiques

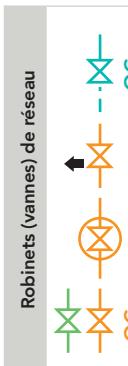
Les réseaux et branchements gaz sont représentés selon différentes couleurs associées à la pression et l'état de service.

<p>Sur plan : Réseau : Pression Matière Diamètre Classe (si A) :: Année* Branchements : Pression / Matière / CLA:: diamètre* Année* * Facultatif</p>	<p>MPC Ac 114 CLASSE A ::1998</p> <p>Réseau MPC en acier de 114 mm extérieur en classe A posé en 1998</p>	<p>MPPB PE 63 CLASSE A ::2014</p> <p>Réseau MPPB en polyéthylène PE de 63 mm extérieur en classe A posé en 2014</p>	<p>Branchement BP est en Basse Pression, en PE, en Classe A, de 20 mm de diamètre et posé en 1995. Ce type de texte est parfois relié au dessin du branchement par un trait et un point noir.</p>
			<p>BP PE CLA :: 20 1995</p>

1 Dispositifs Importants

Pour la sécurité

article R554-30 du code de l'environnement) Susceptibles d'être manœuvrés **siniquement** par l'exploitant en cas de dommage)



卷之三

Regards ronds, ovales ou chambre GAZ

Une plaque de signalisation jaune indique leurs positions, elle comporte un Numéro.

Sur plan, ils sont encadrés en rouge.



ATTENTION !
L'exécutant des travaux informe son personnel de la présence de certains organes de coupe et veille, pour ceux situés dans l'empilage du chantier, à conserver leur accessibilité et qu'ils ne soient pas dégradés ou rendus inopérants du fait de la réalisation des travaux (article R554-31 du code de

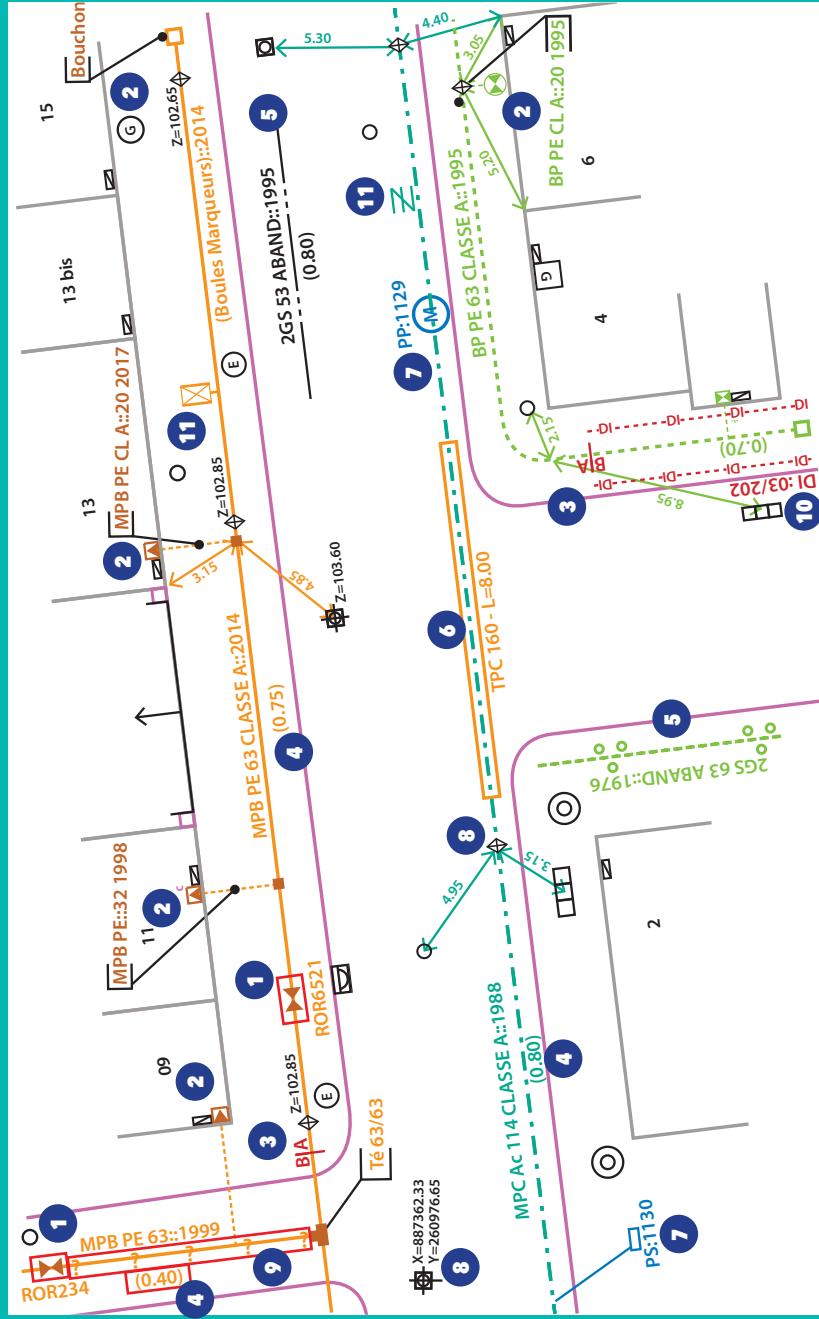
les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale. **l'environnement).**

2 Les affleurements gaz
présents sur le plan sont
représentés ainsi et sur

Coffret gaz en façade	  
Armoire gaz	 
Regards au sol (Bouches)	
Coffrets gaz Enterrés	  

Les ouvrages gaz, réseaux et branchements sur plan et caractéristiques

Les réseaux et branchements gaz sont représentés selon différentes couleurs associées à la pression et l'état de service.



Indications diverses

- 10 Réseau Détecté mais en Détection Infructueuse, parfois notée **D1** **D1** **D1** de part et d'autre.

6 Représente un fourreau, (couleur variable) dans lequel passe l'ouvrage gaz. Ici un TPC de diamètre 160. L'ouvrage le traversant n'est pas toujours apparent.

8 Point géoréférence de classe A, avec coordonnées X,Y ou Z indiquant l'altitude.  Un losange indique un point d'ouvrage gaz, si le Z présente son altitude absolue en m. La lettre D parfois associée indique une position Détectée.

7 Protection Cathodique

Les accessoires ou équipements* de protection cathodique sur les réseaux gaz en acier sont indiqués en bleu. Ils sont constitués de circuits électriques. Ils assurent la protection contre la corrosion ou la vérification de son efficacité. Toute détérioration est à indiquer

*Prise de potentiel, poste de soutirage, poste de drainage, anodes galvanique, ...

卷之三

- ATTENTION :** Ces différents symboles en M-C ou MPB sont des accessoires de profondeur réduite proche des regards -ouverture possible (tiges, vanne de purge ou siphon gaz...). Décroûture avec prudence.

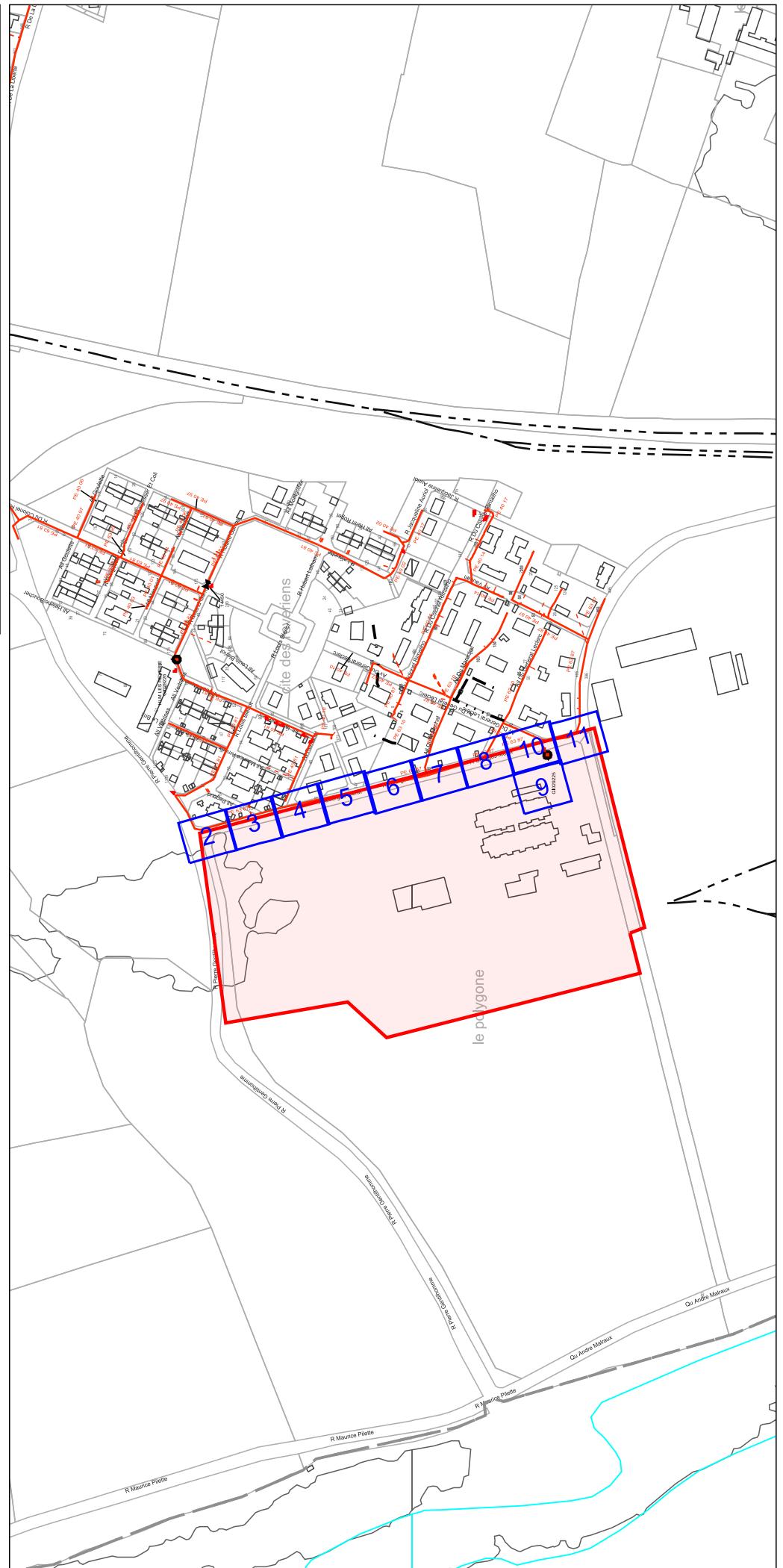
 - Le PE de GAZ est noir rayé de jaune. Il peut exister des PE Noir sans rayure jaune, certains sont indiqués. Ne pas employer de source de chaleur ni tenter de le couper. En cas de doute consulter GRDF
 - Les ouvrages indiqués tubés ou posés en forage dirigé n'ont pas de grillage avertisseur ni sable.

Code INSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024

Nombre de pages: 11

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géoréférencé 1 (Lambert 93 m)	Page PG 1	Point Géoréférencé 2 (Lambert 93 m)	Page PG 2	Point Géoréférencé 3 (Lambert 93 m)	Page PG 3
P 706171.027; 6659923.030	10	706157.388; 6659924.016	10	706164.836; 6659890.487	11

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:1200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

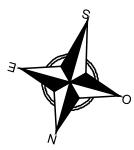
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 656509.176
m,2227144.125 m,L2E

Coordonnées GPS: 47.042 ,
3.080



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Garchizy

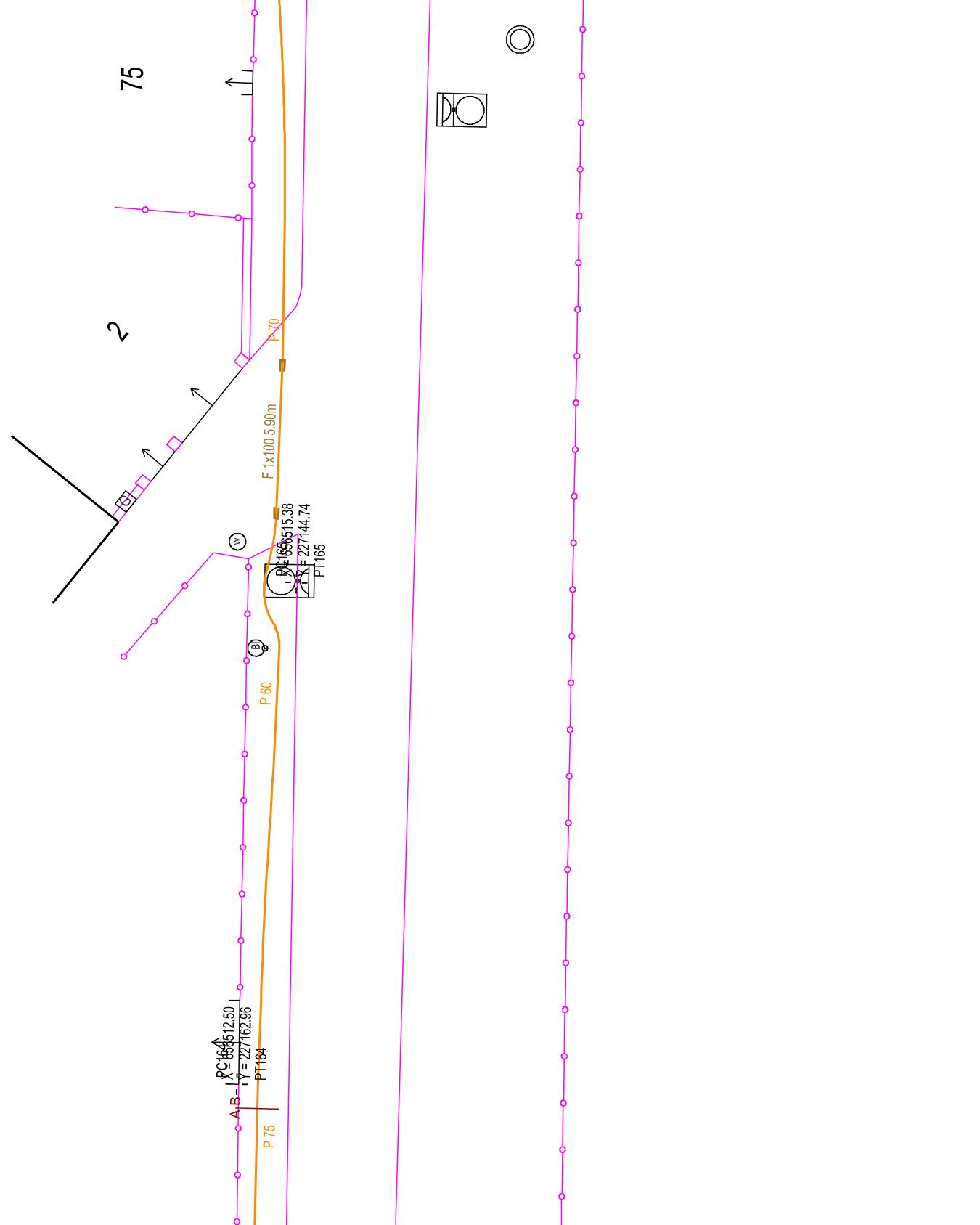
Code INSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024

Page 3 sur 11

Description :

Numéro Guichet Unique:
2024021901934D47



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:1200



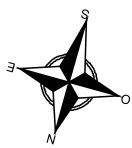
URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 656520.948
m,2227102.092 m,L2E

Coordonnées GPS: 47.041 ,
3.080



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR
Commune: Garchizy

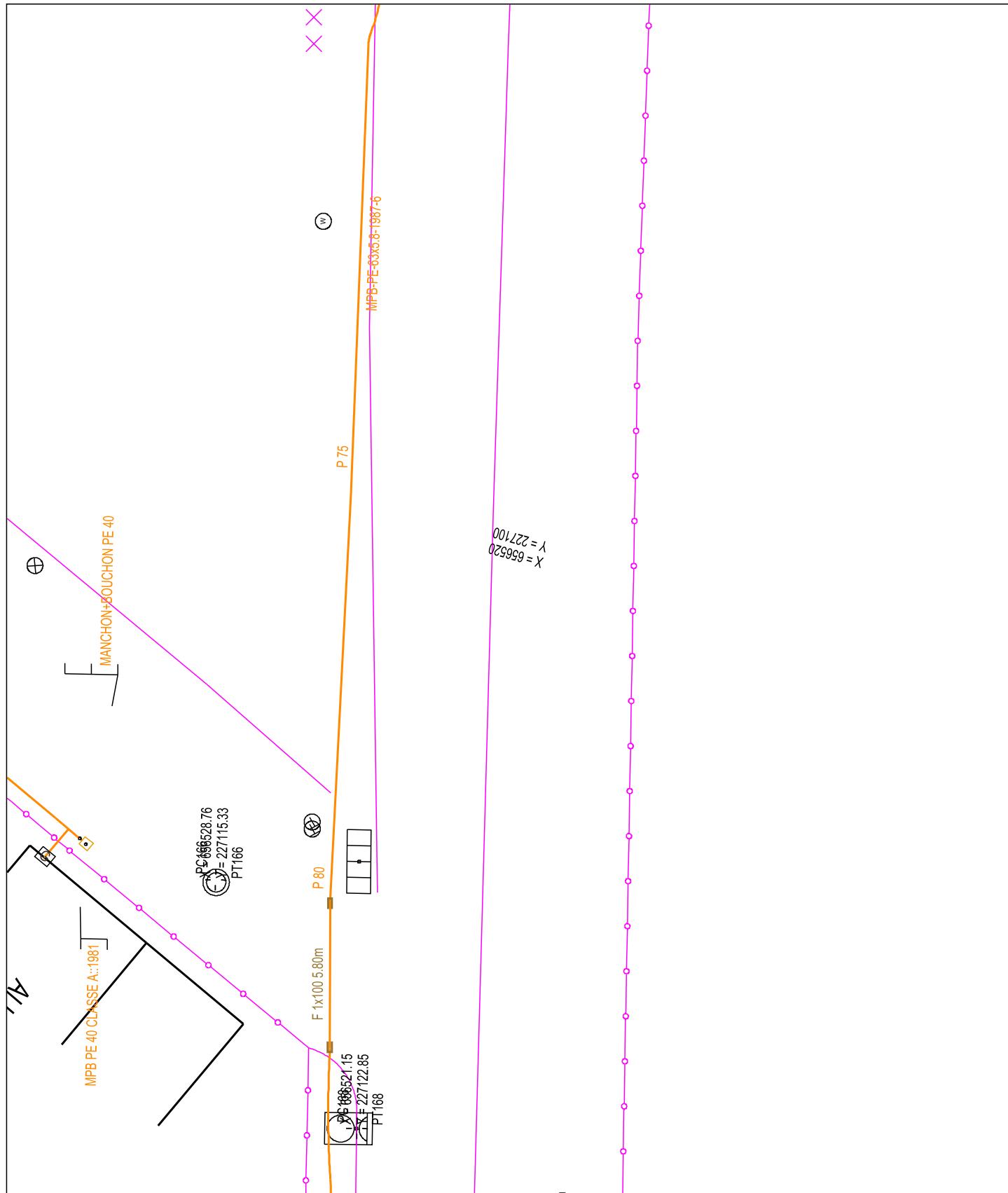
Code INSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024

Page 4 sur 11

Description :

Numéro Guichet Unique:
2024021901934D47



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage

02 47 85 74 44

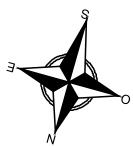
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. Voir notice jointe Line et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 656542.204
m,2227017.387 m,L2E

Coordonnées GPS: 47.041 ,
3.081



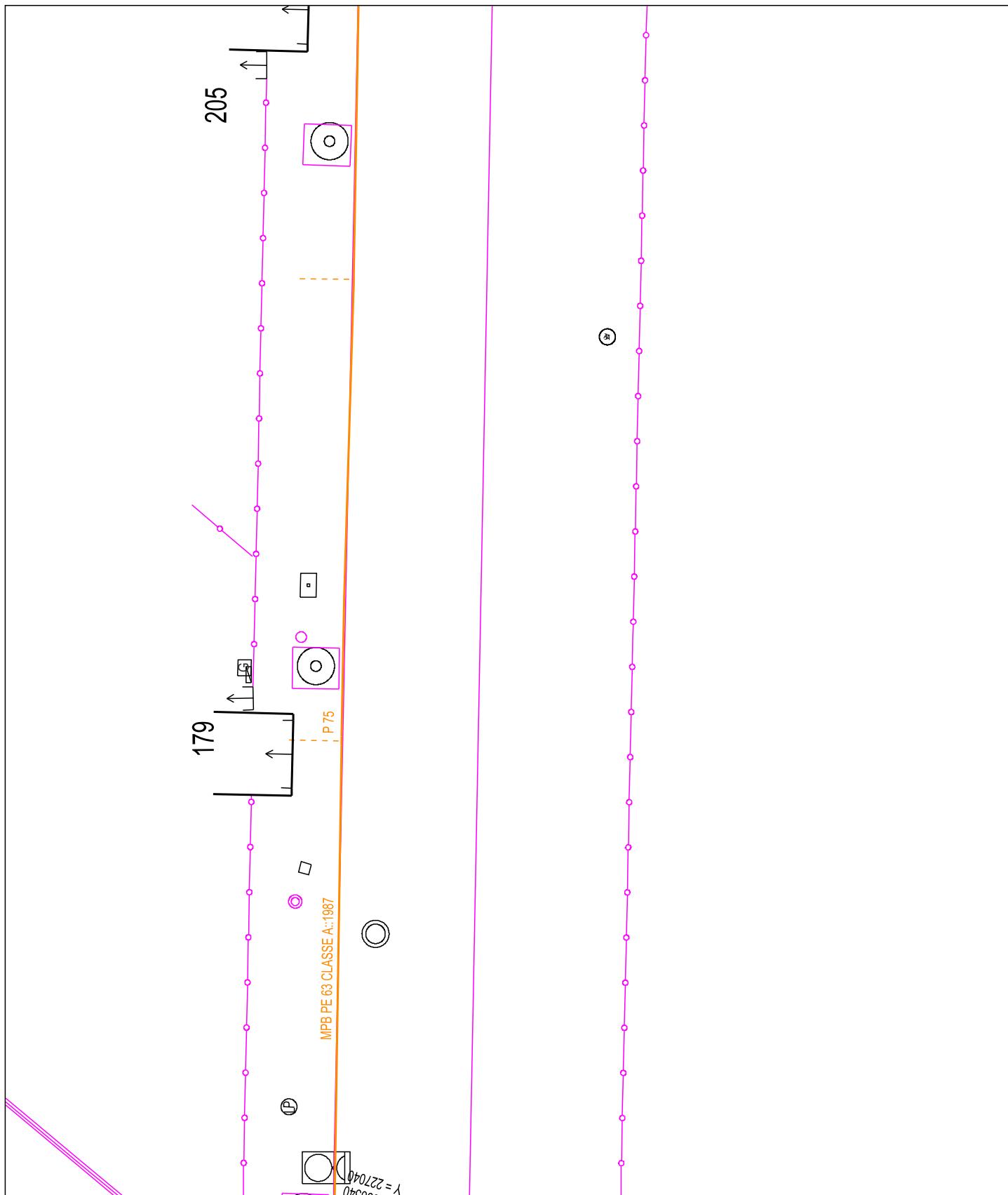
Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR
Commune: Garchizy

Code INSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024

Page 6 sur 11
Description :

Numéro Guichet Unique:
2024021901934D47



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:1200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

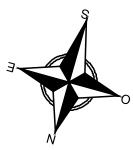
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 656553.976
m,2226975.354 m,L2E

Coordonnées GPS: 47.040,
3.081



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Garchizy

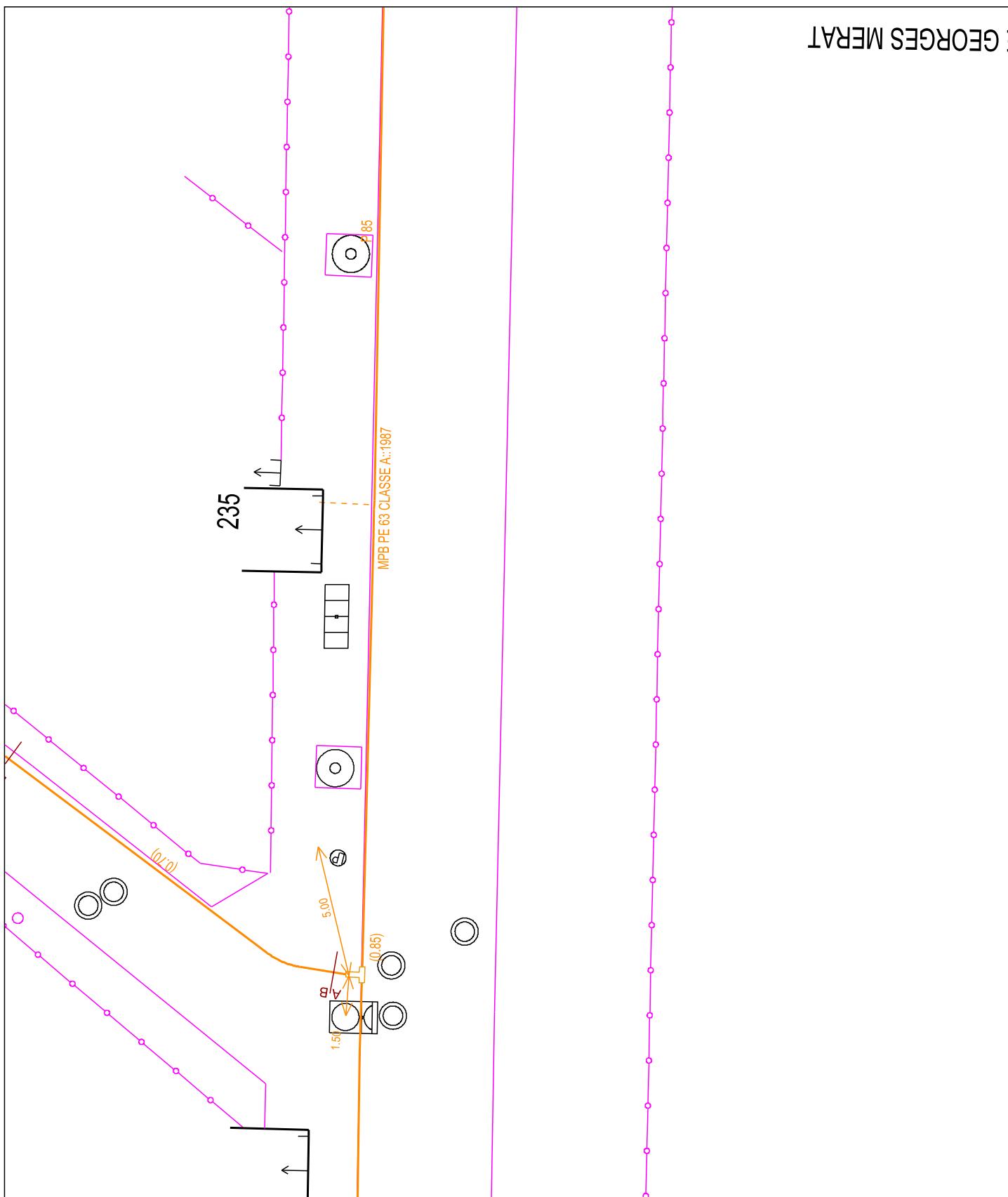
Code INSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024

Page 7 sur 11

Description :

Numéro Guichet Unique:
2024021901934D47



Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

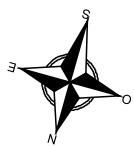
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classes de negociação:

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Lambert 2 étendu: 656565.748
2226022 221 125

Coordonnées GPS: 47.040 ,
3.081



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PB

Commune: Garchizy

Code NSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024
Page 9 sur 11

卷之三

Description:

Numéro Guichet Unique:
2024021901934D47

GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:1200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

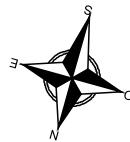
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée
Voir notice jointe Line et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 656542.026
m,2226881.348 m,L2E

Coordonnées GPS: 47.039 ,
3.081



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR
Commune: Garchizy

Code INSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024

Page 9 sur 11

Description :

Numéro Guichet Unique:
2024021901934D47

GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:1200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage

02 47 85 74 44

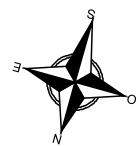
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 656577.520
m, 2226891.289 m, L2E

Coordonnées GPS: 47.039 ,
3.081



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

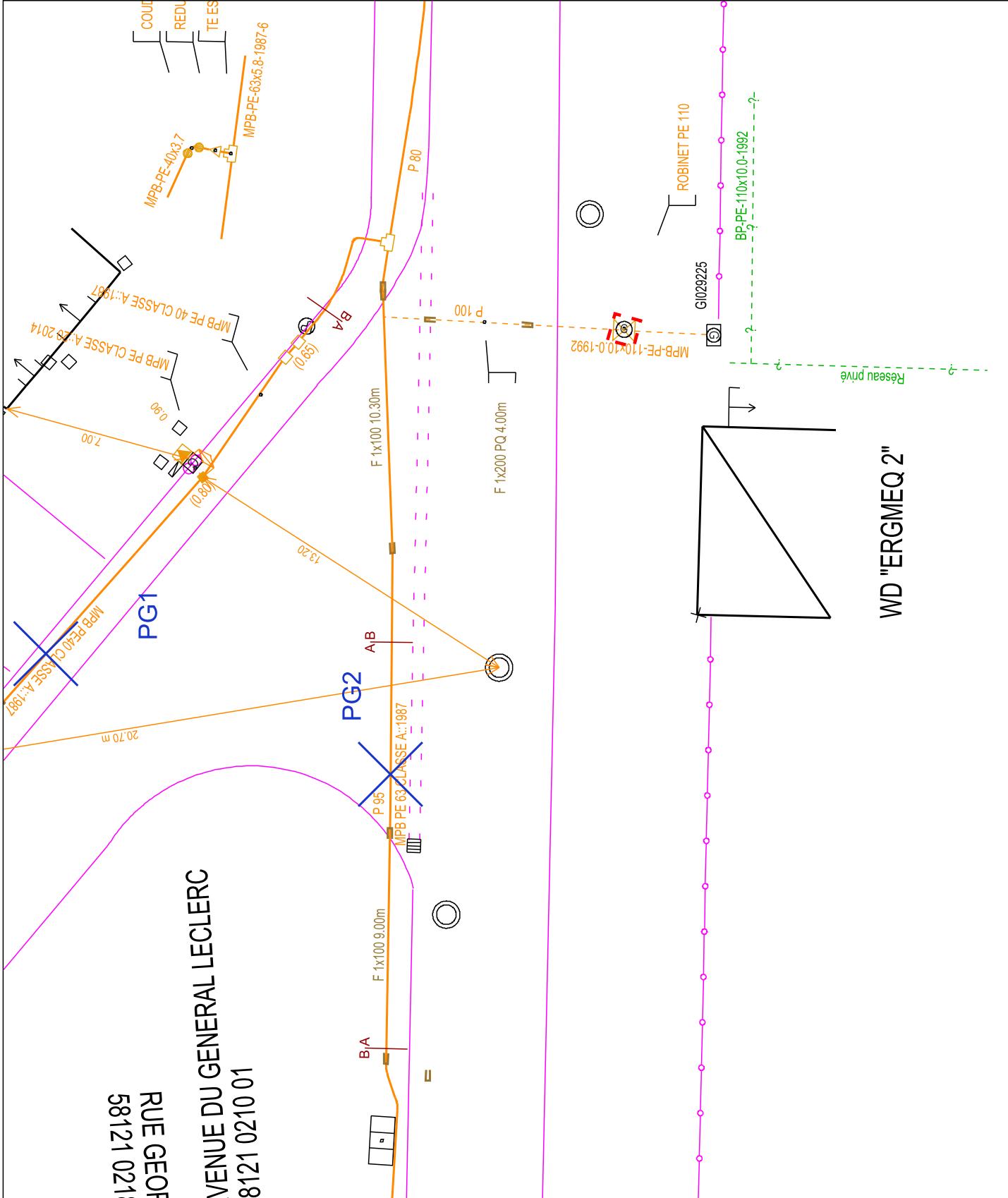
Commune: Garchizy

Code INSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024
Page 10 sur 11

Description :

Numéro Guichet Unique:
2024021901934D47



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:1200



RUE GEORGES MERAT
58121 0218 03
RUE GEORGES MERAT
58121 0218 04

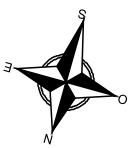
URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 656587.005
m,2226848.615 m,L2E

Coordonnées GPS: 47.039 ,
3.081



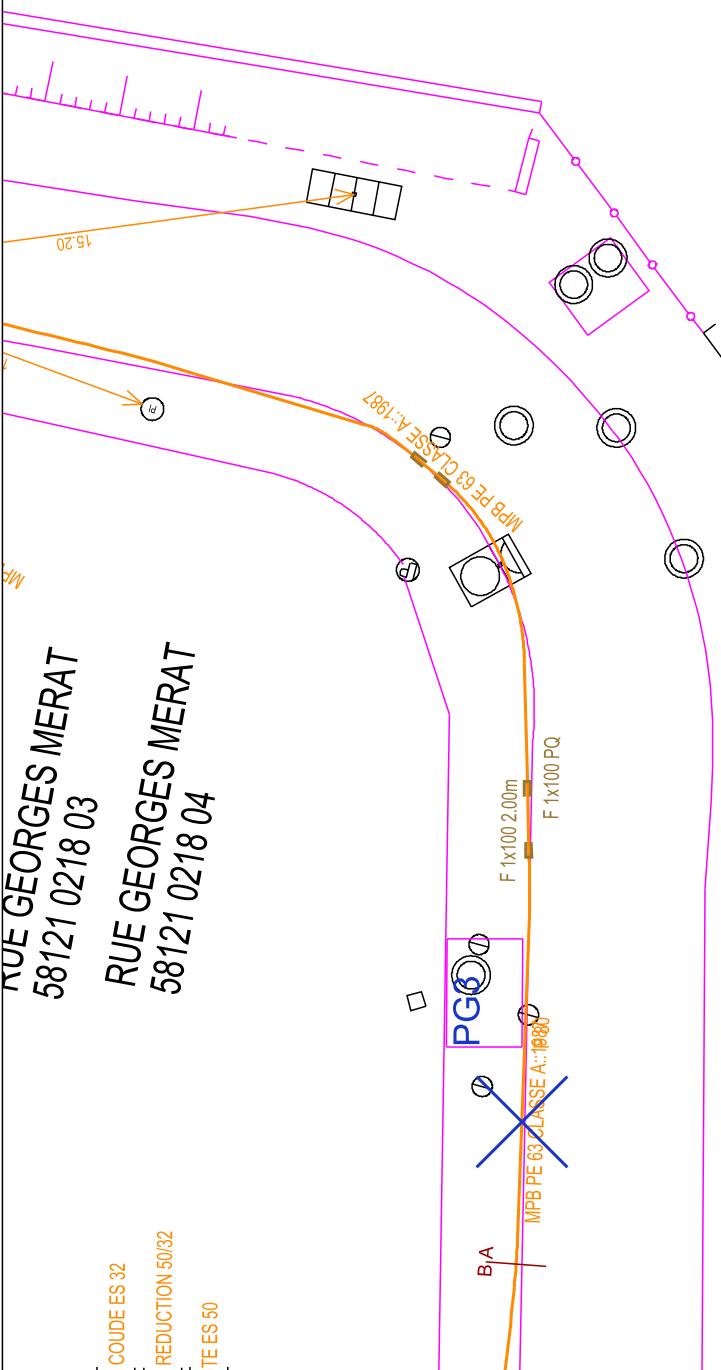
Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR
Commune: Garchizy

Code INSEE: 58121

Date d'impression: 19/02/2024
Page 11 sur 11

Description :

Numéro Guichet Unique:
2024021901934D47



Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

RECOMMANDATIONS GENERALES LIEES AUX PLANS JOINTS

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT : avant toute impression des plans joints, assurez vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression. - Le format papier des pages à imprimer figure sur chaque plan A4 A3 A2 A1 ou A0. - Le format des plans grande échelle utilisé par GRDF respecte la capacité d'impression maximale que vous avez déclarée dans votre déclaration. Le format A4 est retenu si vous avez sélectionné A4 comme étant votre capacité maximale d'impression ou par défaut en absence de sélection.

RECOMMANDATIONS GENERALES de GRDF, OU RECOMMANDATIONS LIEES AUX OUVRAGES

RECOMMANDATIONS LIEES AUX BRANCHEMENTS :

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les

techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications des chapitres §3.4 et § 5.2.7 et la fiche RX-DBG, et § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

VIGILANCE AUX BRANCHEMENTS PONCTUELLEMENT SANS AFFLEURANTS :

Attention, soyez attentif aux éventuels branchements non cartographiés en cas de terrassement dans une zone de desserte gaz : il est toujours possible que l'affleurant d'un branchement ne soit pas visible au moment où vont s'effectuer les travaux (ex : coffret gaz recouvert par un coffrage d'une devanture de magasin, terre ayant recouvert un regard situé dans le sol, végétation masquant un regard initialement visible).

Si vous avez un doute sur la présence éventuelle de branchements dans la zone où vous effectuez des travaux, contactez GRDF qui viendra faire des mesures de localisation sur site.

LES DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Responsable : DEREIMS Ludovic

Tél : +33810300360

Date : 22/02/2024

Signature :

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- C'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994*, ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb. (* date NFP 98-331)
- D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.
- En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie

RECOMMANDATIONS PROFONDEURS DES OUVRAGES

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Responsable : DEREIMS Ludovic

Tél : +33810300360

Date : 22/02/2024

Signature :

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

DISPOSITIFS AVERTISSEURS SPECIFICITE : ATTENTION, dans l'emprise des travaux, ou à proximité, sont situés des ouvrages probablement non dotés de dispositif avertisseur (grillage jaune). Les ouvrages antérieurs à 1985 sont particulièrement concernés (l'année des ouvrages est indiquée dans les textes le long des réseaux ; exemple 1978 dans "MPB AC 112 : 1978"). Le risque d'absence de dispositif avertisseur concerne également les branchements. Il convient de prévoir des sondages ou des localisations en techniques douces et de signaler aux équipes intervenantes l'absence probable de dispositif avertisseur.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

Démolitions de Bâtiments obligation de sécurité :

Vous avez déclaré un projet de **démolition d'un bâtiment**. Ces travaux peuvent comporter des risques vis-à-vis d'ouvrages gaz potentiellement toujours présents. En tant qu'exploitant du réseau de distribution de gaz, GRDF vous rappelle que vous ne pouvez pas procéder à la démolition du bâtiment tant que la mise en sécurité des ouvrages gaz n'a pas été effectuée.

Pour cela, vous devez contacter le **Service Client de GRDF au 09 69 36 35 34**.

Pour permettre la mise en sécurité des ouvrages gaz qui conditionne la date de démarrage de vos travaux, nous vous demandons de bien vouloir signer le devis que nous vous transmettons à cet effet. Si l'intervention de GRDF nécessite un terrassement, sachez qu'un délai de déclaration de travaux sera nécessaire avant de programmer l'intervention de GRDF. Nous vous conseillons donc d'anticiper votre demande si celle-ci n'est pas encore exprimée.

Bon usage du CODE DEM :

Vous avez déclaré le code « DEM » **qui est associé à la fiche TX-DEM démolition de bâtiment**. Si vous effectuez effectivement la démolition d'un bâtiment, il s'agit du bon code et les recommandations précédentes s'appliquent. En revanche, pour tout autre usage, ce code est inapproprié. **Merci de l'employer uniquement en cas de démolitions de bâtiments.**

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

Responsable : DEREIMS Ludovic

Tél : +33810300360

Date : 22/02/2024

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: elements-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2024021901934D47 - 58600 - GARCHIZY - Garchizy

Protys - Mai 2017

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : _____
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Pays : _____

N° consultation du téléservice : _____
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : _____ / _____ / _____
Commune principale des travaux : _____
Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : _____
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Tél. : _____ **Fax :** _____

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : _____ **Références :** _____ **Echelle₍₁₎ :** _____ / _____ / _____ **Date d'édition₍₁₎ :** _____ / _____ / _____ **Sensible :** _____ cm **Prof. régl. mini₍₁₎ :** _____ cm **Matériau réseau₍₁₎ :** _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ cm _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif) : _____ / _____ / _____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommendations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : _____ / _____ / _____ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____



POLE RDT/RDICT

N° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 1 / 4

Echelle : 1/1000

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
V V V V V	
Artère aérienne appuis Orange	
3 3 3 3 3	
Artère aérienne appuis ERDF	
	Classe de précision ouvrages: [A,B,C]
	Points topographiques

© Orange



GARCHIZY

0 10 20 30 40m

WGS84 (GPS) (lon : 3.080256 , lat : 47.038549)

Vauban



POLE RDT/RDICT

N° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 3 / 4

Echelle : 1/1000

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
V V V V V	
Artère aérienne appuis Orange	
3 3 3 3 3	
Artère aérienne appuis ERDF	
	Classe de précision ouvrages: [A,B,C]
	Points topographiques
	© Orange

LES PETITS PRE



0 10 20 30 40m

WGS84 (GPS) (lon : 3.080256 , lat : 47.040773)

GARCHIZY

Rue

19

3

23

23A

[B]

[B]

[B]

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

ELEMENTS
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2024021901934D47
Référence de l'exploitant : 2408004903. 240801RDT02
N° d'affaire du déclarant : DT GARCHIZY 58
Personne à contacter (déclarant) : LAVAURE Jimmy
Date de réception de la déclaration : 19/02/2024
Commune principale des travaux : 58600 GARCHIZY
Adresse des travaux prévus : Garchizy

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RTE GMR CHAMPAGNE MORVAN
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : CRENEY
Lieu-dit / BP : BP 29
Code Postal / Commune : 10150 PONT STE MARIE
Tél. : +33325764330 Fax : +33325764392

Eléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input checked="" type="checkbox"/> Plans joints :	Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. régl. mini (1):	Matériau réseau (1):
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	<u>CF PJ</u>	_____	_____	<input type="checkbox"/>	_____ cm	_____
		_____	_____	<input type="checkbox"/>	_____ cm	_____
<input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :	<input type="checkbox"/>	Date retenue d'un commun accord : _____ à _____				
		ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)				
<input checked="" type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.						
<input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)						
<input type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)						

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : voir commentaires

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5 et Chapitre 8 relatifs au réseau électrique

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Voir commentaires. Merci de nous transmettre votre projet afin de nous assurer de sa compatibilité vis à vis de notre ouvrage électrique

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0386588333

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Nièvre 0386603760

Responsable du dossier

Nom : BOURY Eric
Désignation du service : Appuis Technique
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : KAMINSKI Brice
Signature : _____
Date : 21/02/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Impression_ecran_SIG_RTE.PDF

SHA-256 9f700cd52e5d3178b5c4e31e71695c1f5bc5ee841c328094fdf4af1bd49da8d8

https://utilisateurs.protys.fr/download/052/12edf5526e464413beaaf9fe01e3764c/Impression_ecran_SIG_RTE.PDF

Annexe_C_documents-joints_LA.pdf

SHA-256 89316dd39ad95982c342f3ed76a908acb1479688c2c9ee9e0b58e6af22d1bcacf

https://utilisateurs.protys.fr/download/052/ff584cbe08bf4875b3537754e8852f03/Annexe_C_documents-joints_LA.pdf

A4-MAJ-02-22_Lire_et_comprendre_un_plan_RTE.pdf

SHA-256 72f148d8ecc89a0f6ad7ca5e378fb10aa63850e91689c0285065a24f3d6fe95

https://utilisateurs.protys.fr/download/052/29442303553f48f8a793067429231126/A4-MAJ-02-22_Lire_et_comprendre_un_plan_RTE.pdf

Annexe_liste_des_plans_joints_a_la_DT-DICT.pdf

SHA-256 2ab917483d4cbc9aa8c9e2e3562833bfd7203f0b5c5d6b40f93e7342b541cdaf

https://utilisateurs.protys.fr/download/052/4d39e3be1989477d8627494f8dbb3dd5/Annexe_liste_des_plans_joints_a_la_DT-DICT.pdf

E-EM-BEFFEL31GARCH-LAPL-BEFFE-GARCH-E.dwg

SHA-256 a510296236f23f7c3bc630509bfd8233c50e9f2c997de484fe679b21a5cb9453

<https://utilisateurs.protys.fr/download/052/b68d6c70318e4e5f99a9fea262dd8a5b/E-EM-BEFFEL31GARCH-LAPL-BEFFE-GARCH-E.dwg>

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

Contacter votre interlocuteur RTE au numéro figurant sur le récépissé si les plans fo

urnis ne sont pas lisibles et/ou si le format n'est pas imprimable.

Votre déclaration mentionne un projet d'aménagement et/ou de construction pouvant se situer à proximité de nos réseaux. Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous remercions de consulter nos services dans le cadre du Permis de Construire ou d'Aménager de ce projet avant le démarrage de vos travaux afin de vérifier sa compatibilité avec ces réseaux et garantir la sécurité de tous. Si vous n'êtes pas le Maître d'Ouvrage, rapprochez-vous de celui-ci afin qu'il nous transmette un dossier de Permis de Construire ou d'Aménager pour instruction. Dans tous les cas, merci de nous préciser obligatoirement le numéro de Permis de Construire, Permis d'aménager ou Déclaration Préalable:

1. Dans la DICT à suivre si ce récépissé répond à une déclaration de projet (DT),
2. En contactant RTE au n° mentionné dans le récépissé si celui-ci répond à une DICT.

Votre emprise projet/travaux se situe à proximité de nos supports. Afin d'en assurer

la stabilité, tous travaux de terrassement/talutage réalisés dans un rayon de 35 m

autour du support doivent obligatoirement être étudiés au préalable par RTE, à l'exception

des travaux de tranchées (passage de réseaux par exemple) dans les cas suivants : profondeur de la tranchée inférieure à 4m et bord de fouille situé à plus de 9 m d'un des pieds du support.

Si une des deux conditions ci-dessus n'est pas remplie une étude doit être menée. Pour tout renseignement, veillez contacter RTE au numéro figurant sur le récépissé.

Responsable : BOURY Eric

Tél :

Date : 21/02/2024

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: elements-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 2024021901934D47 - 58600 - GARCHIZY - Garchizy

Protys - Mai 2017

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant(s) :

- [Impression ecran SIG RTE.PDF](#)
- [Annexe C documents-joints LA.pdf](#)
- [A4-MAJ-02-22 Lire et comprendre un plan RTE.pdf](#)
- [Annexe liste des plans joints a la DT-DICT.pdf](#)
- [E-EM-BEFFEL31GARCH-LAPL-BEFFE-GARCH-E.dwg](#)

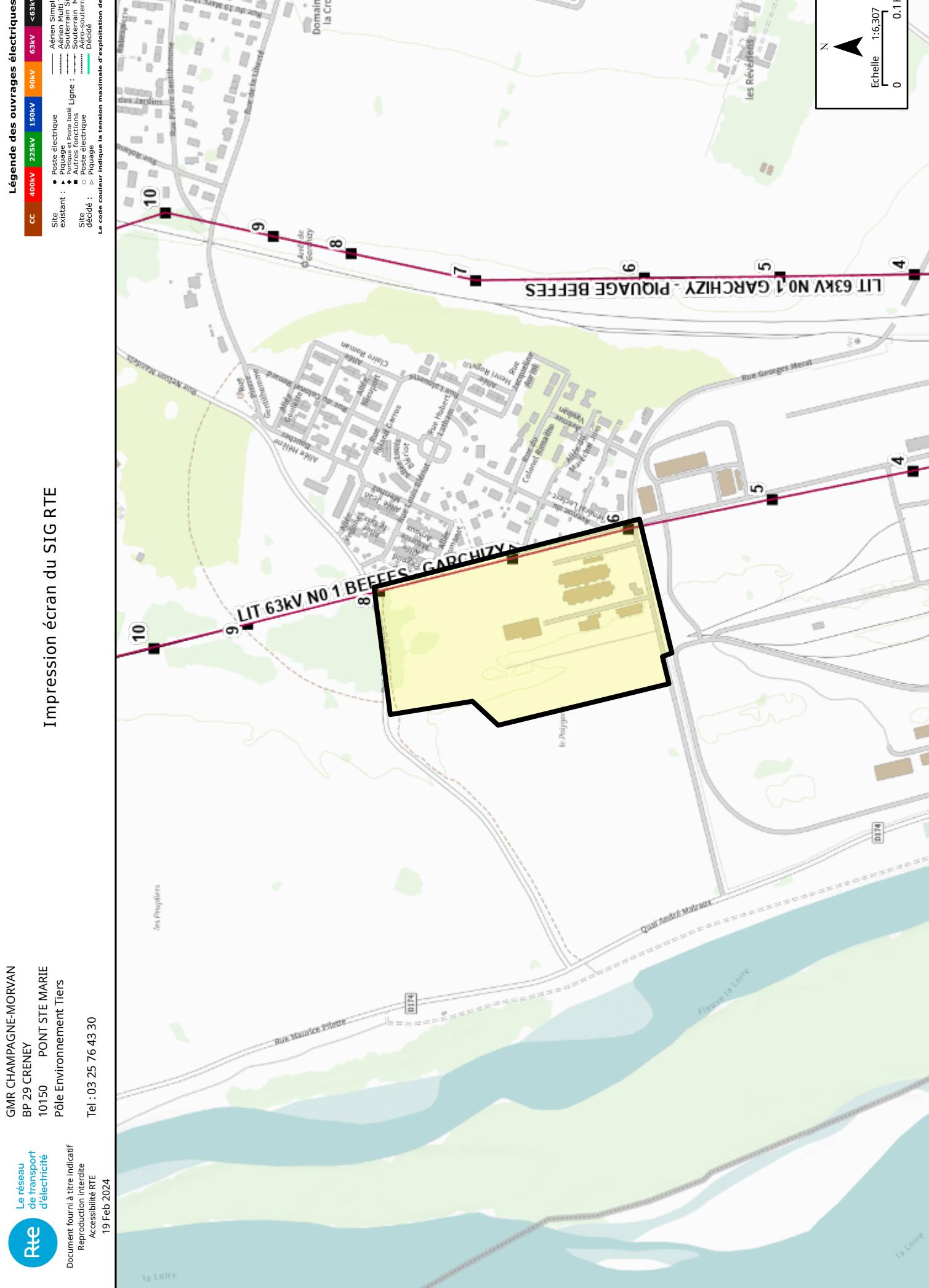
Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Impression écran du SIG RTE





Annexe C : Documents joints au récépissé Travaux à proximité d'une LA



www.rte-france.com



Commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de lignes électriques aériennes HTB

ATTENTION ! DISTANCE DE SECURITE A RESPECTER

Lors de l'exécution des travaux, vous devez impérativement vous conformer :

- aux dispositions du Code du Travail articles R4534 - 107 et suivants qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous les travaux à proximité d'ouvrages électriques sous tension,
- au Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (approuvé par arrêté du 27 décembre 2016) et composé de 3 Fascicules,
- à la norme NF C 18-510.

Important : les travaux ne peuvent être exécutés qu'après réception par l'entreprise du récépissé de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) Cerfa N°14435*02 et du profil en long si celui-ci a été demandé par l'entreprise maître d'ouvrage.

Les opérations ci-dessous ne peuvent être entreprises que dans la mesure où leurs modalités de réalisation ont été définies en accord avec RTE :

- travaux en élévation à moins de 5,00 m du câble.
- Terrassement à proximité des pieds de pylônes.
- Modifications des accès aux pylônes.
- Modifications du niveau du sol sous la ligne et au pied des pylônes.

Tous les mouvements possibles des pièces conductrices nues de l'ouvrage aérien doivent être pris en compte : le balancement (du au vent par exemple), les fouettements et les déplacements dus à la rupture accidentelle d'un organe ou à la dilatation ou rétractation des conducteurs.



www.rte-france.com



Plantations d'arbres à proximité :

La réglementation en vigueur ne s'oppose pas à la réalisation de divers aménagements à proximité ou sous les lignes électriques dans la mesure où ces derniers respectent l'ensemble des distances réglementaires en vigueur, en particulier les normes de **l'Arrêté Technique Interministériel du 17 Mai 2001.**

Cependant, pour des raisons d'exploitation (interventions futures sur nos ouvrages), nous vous demandons de ne pas installer de fosses de plantations sous l'emprise des conducteurs de notre ligne aérienne « HTB ».

En tout état de cause, pour une ligne aérienne, nous vous informons que toute végétation sous ou à proximité de nos ouvrages aériens doit être distante de ceux-ci de **5 mètres minimum.**

Cette végétation sera systématiquement élaguée si elle ne respecte pas cette distance de sécurité.

Par mesure de précaution, afin d'éviter tout incident (amorçage, incendie...), nous vous recommandons de ne pas planter d'arbres susceptibles d'entamer cette distance arrivés à maturité.

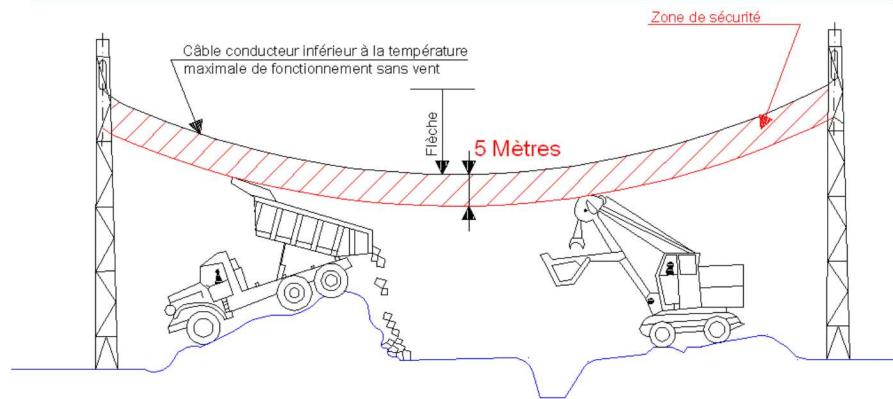
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter nos équipes au n° indiqué sur le récépissé.



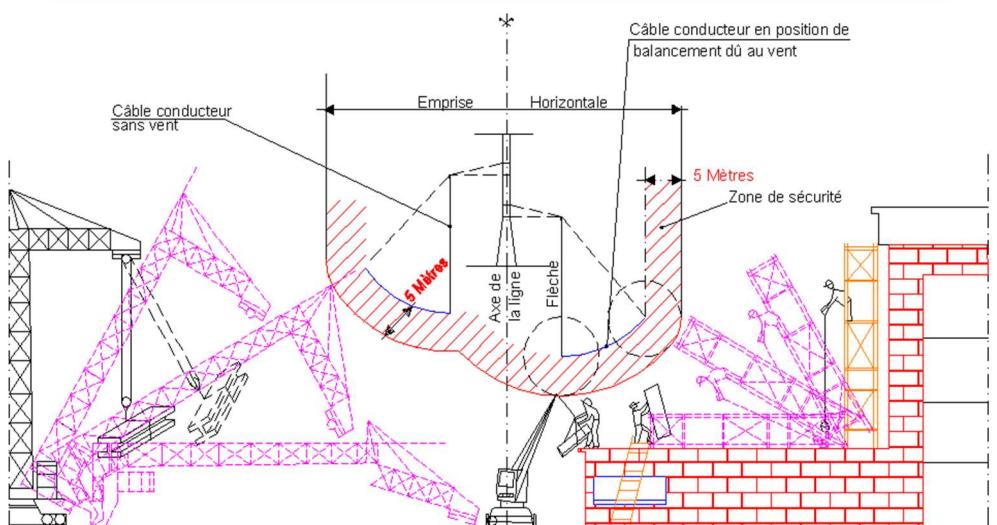
NOTA IMPORTANT : Il est indispensable que l'accès à nos supports pendant et après les travaux soit toujours maintenu.

En aucun cas les pylônes ne doivent être utilisés comme point d'appui ou moyen d'escalade.

Emprise de la ligne dans le plan vertical Art R4534-108 & 109 du code du travail



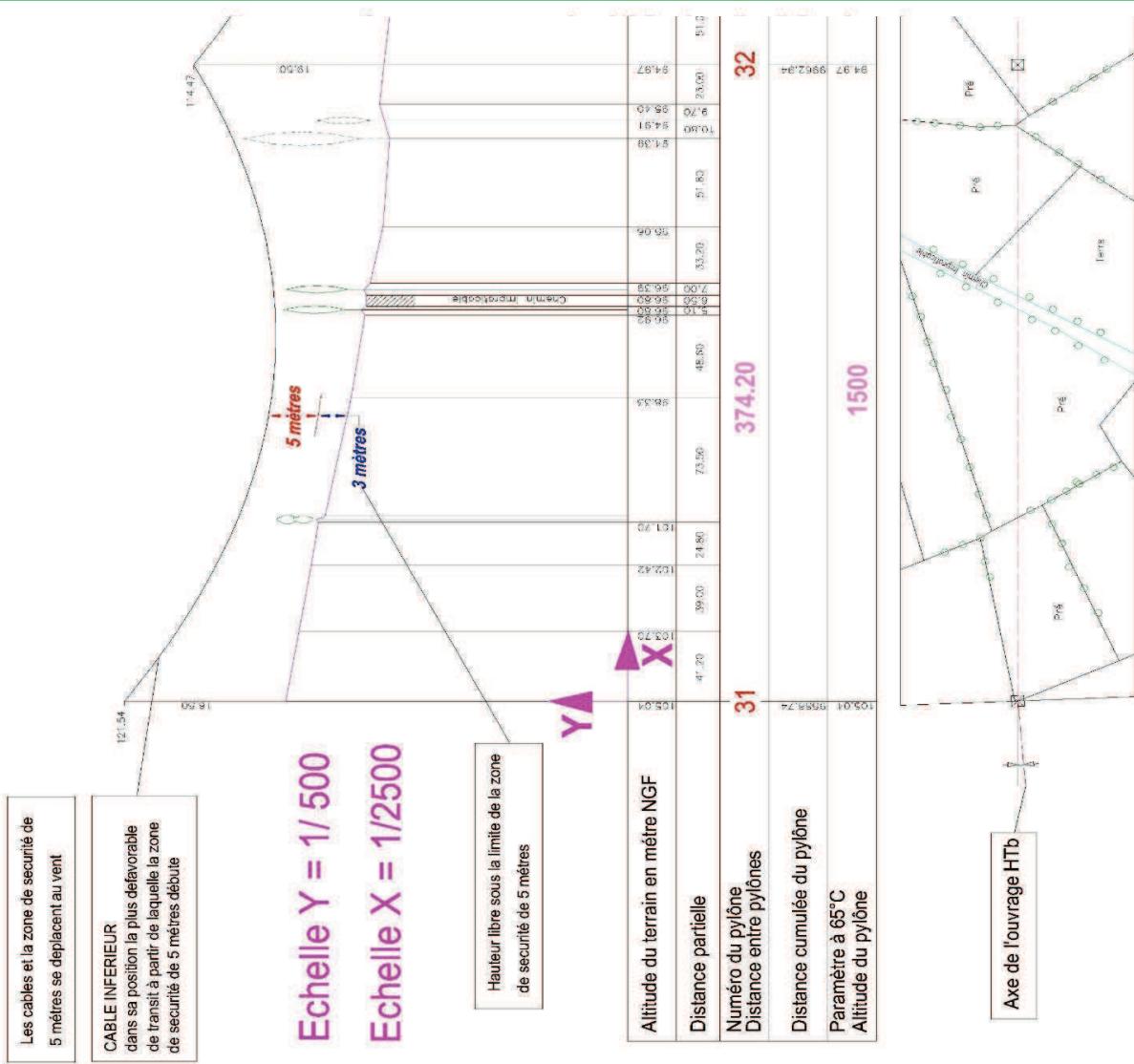
Emprise de la ligne dans le plan horizontal Art R4534-108 & 109 du code du travail



EXTRAIT D'UN PROFIL EN LONG D'UNE LIGNE AERIENNE HTB



Alignement 5.28Gr Alignement: 2933.80 m
Numéro des Supports 31 Reference des supports identique sur l'extrait SIG de EASY GEO



Vous avez reçu un plan RTE au format AUTOCAD et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

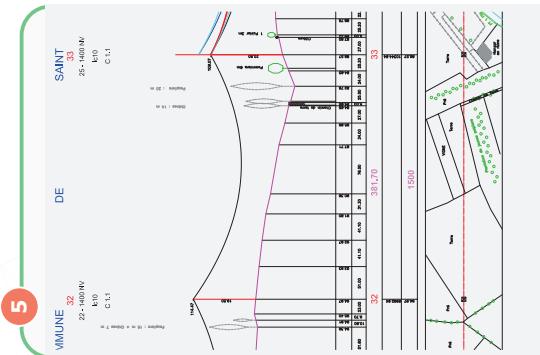
Vous avez reçu un plan RTE au format PDF et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

RIEN DE PLUS SIMPLE :

- Allez dans Fichier, fonction « Tracer » de votre outil Autocad
- Selectionnez l'imprimante
- Selectionnez le format du papier « A4 ISO »
- Selectionnez « fenêtre »
- Faites une fenêtre sur la partie concernée par vos travaux avec l'aide des repères A4 présents sur le plan RTE
- Décochez la case « à la taille du papier » dans les paramétrages
- Selectionnez le format d'échelle « 1:1 »
- Cochez « Centrer »
- Puis cliquez sur « Imprimer »

RIEN DE PLUS SIMPLE :

- Zoomez sur la zone travaux que l'on veut imprimer
- Allez dans Fichier, fonction « Imprimer »
- Ensuite dirigez dans « Autres options » et choisissez « vue active »
- Sélectionnez « Taille réelle »
- Sélectionnez l'orientation « portrait »
- Puis cliquez sur « Imprimer »



5

6

7

8

9

A

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

810

811

812

813

814

815

816

817

818

819

820

821

822

823

824

825

826

827

828

829

830

831

832

833

834

835

836

837

838

839

840

841

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

852

853

854

855

856

857

858

859

860

861

862

863

864

865

866

867

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

879

880

881

882

883

884

885

886

887

888

889

890

891

892

893

894

895

896

897

898

899

900

901

902

903

904

905

906

907

908

909

910

911

912

913

914

915

916

917

918

919

920

921

922

923

924

925

926

927

928

929

930

931

932

933

934

935

936

937

938

939

940

941

942

943

944

945

946

947

948

949

950

951

952

953

954

955

956

957

958

959

960

961

962

963

964

965

966

967

968

969

970

971

972

973

974

975

976

977

978

979

980

981

982

983

984

985

986

987

988

989

990

991

992

993

994

995

996

997

998

999

1000

RIEN DE PLUS SIMPLE :

- Allez dans Fichier, fonction « Tracer » de votre outil Autocad
- Selectionnez l'imprimante
- Selectionnez le format du papier « A4 ISO »
- Selectionnez « fenêtre »
- Faites une fenêtre sur la partie concernée par vos travaux avec l'aide des repères A4 présents sur le plan RTE
- Décochez la case « à la taille du papier » dans les paramétrages
- Selectionnez le format d'échelle « 1:1 »
- Cochez « Centrer »
- Puis cliquez sur « Imprimer »

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316



Le réseau de transport d'électricité

Liste des plans RTE joints au récépissé de la DT/DICT

Emplacement de nos réseaux/ouvrages : 2024021901934D47



Le 21/02/2024

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

E-EM-BEFFEL31GARCH-LAPL-BEFFE-GARCH-E.dwg : <https://dl.sogelink.fr/?Z298si1K>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Destinataire

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

N° consultation du téléservice : _____
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : _____ / _____ / _____
Commune principale des travaux : _____
Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : _____
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Tél. : _____ Fax : _____

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : _____ Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : _____ Sensible : _____ Prof. régl. mini₍₁₎ : _____ Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ cm _____ / _____ / _____ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif) : _____ / _____ / _____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommendations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : _____ / _____ / _____ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

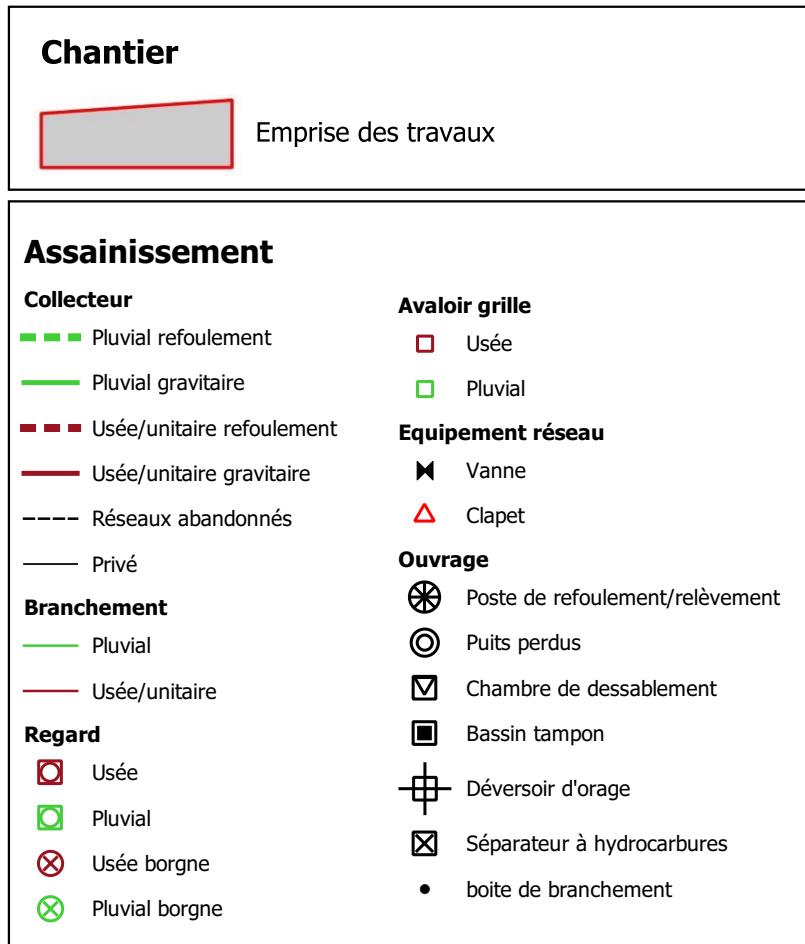
Contenu et légende des plans des réponses aux DT-DICT

Ouvrages Souterrains d'Assainissement

Plans et données disponibles dans ce dossier

- 1 Plan des ouvrages du réseau d'assainissement et de pluvial
- 2 Données complémentaires des points singuliers relevés en classe A

Légende



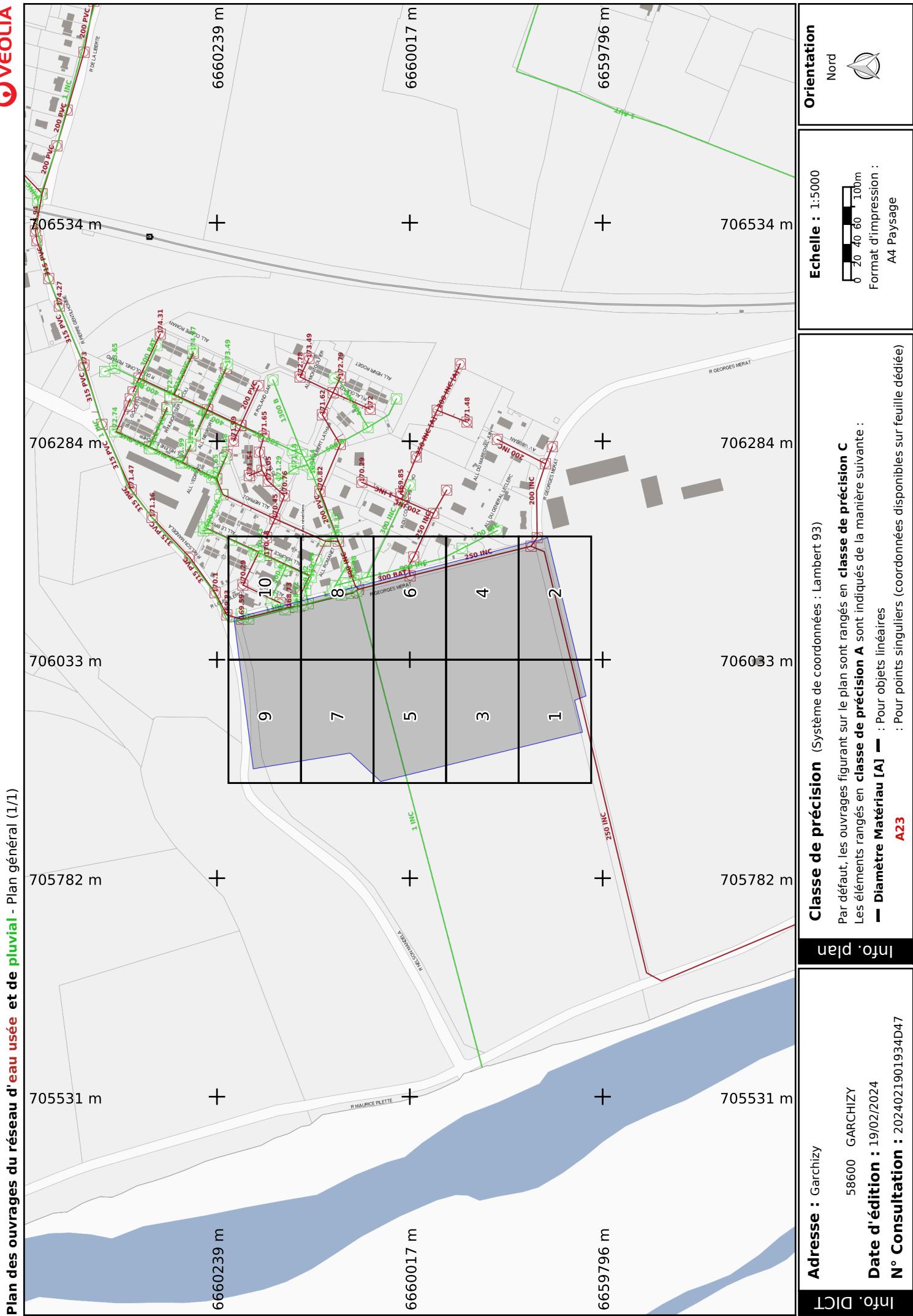
Les ouvrages Privés ou Abandonnées ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurements (regards, chambres, bouches à clé, etc.)



Plan des ouvrages du réseau d'eau usée et de pluvial - Folio 1 /10

A map showing a survey polygon with vertices marked by crosses and elevation values. The polygon is bounded by a blue line on the left and a red line on the right. The vertices are labeled with their coordinates:

- (705937 m, 6659873 m)
- (705962 m, 6659851 m)
- (705987 m, 6659829 m)
- (706012 m, 6659829 m)
- (706012 m, 705987 m)
- (705962 m, 705962 m)
- (705937 m, 705937 m)
- (705912 m, 6659873 m)

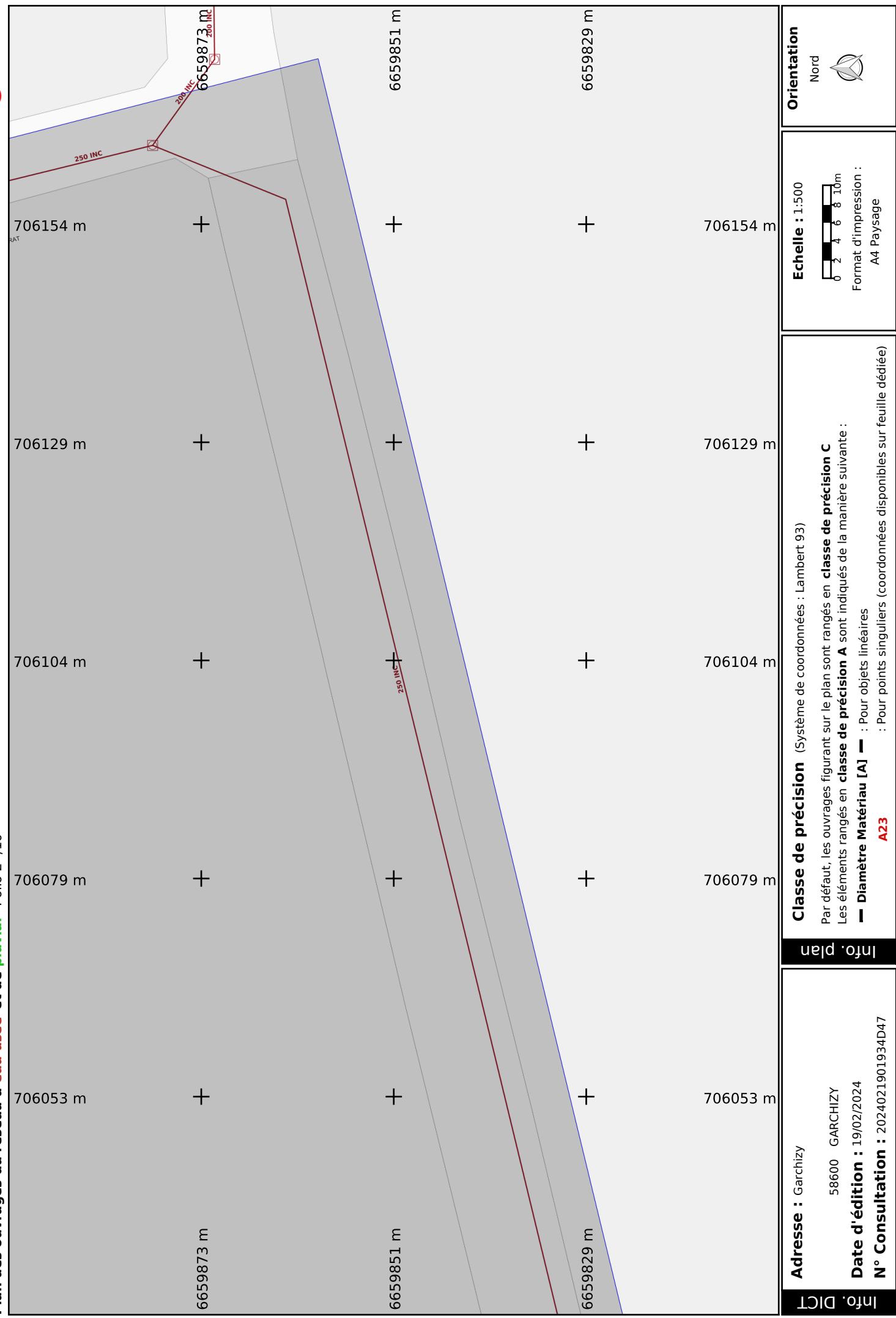
A red line labeled "250 INC" runs through the polygon.

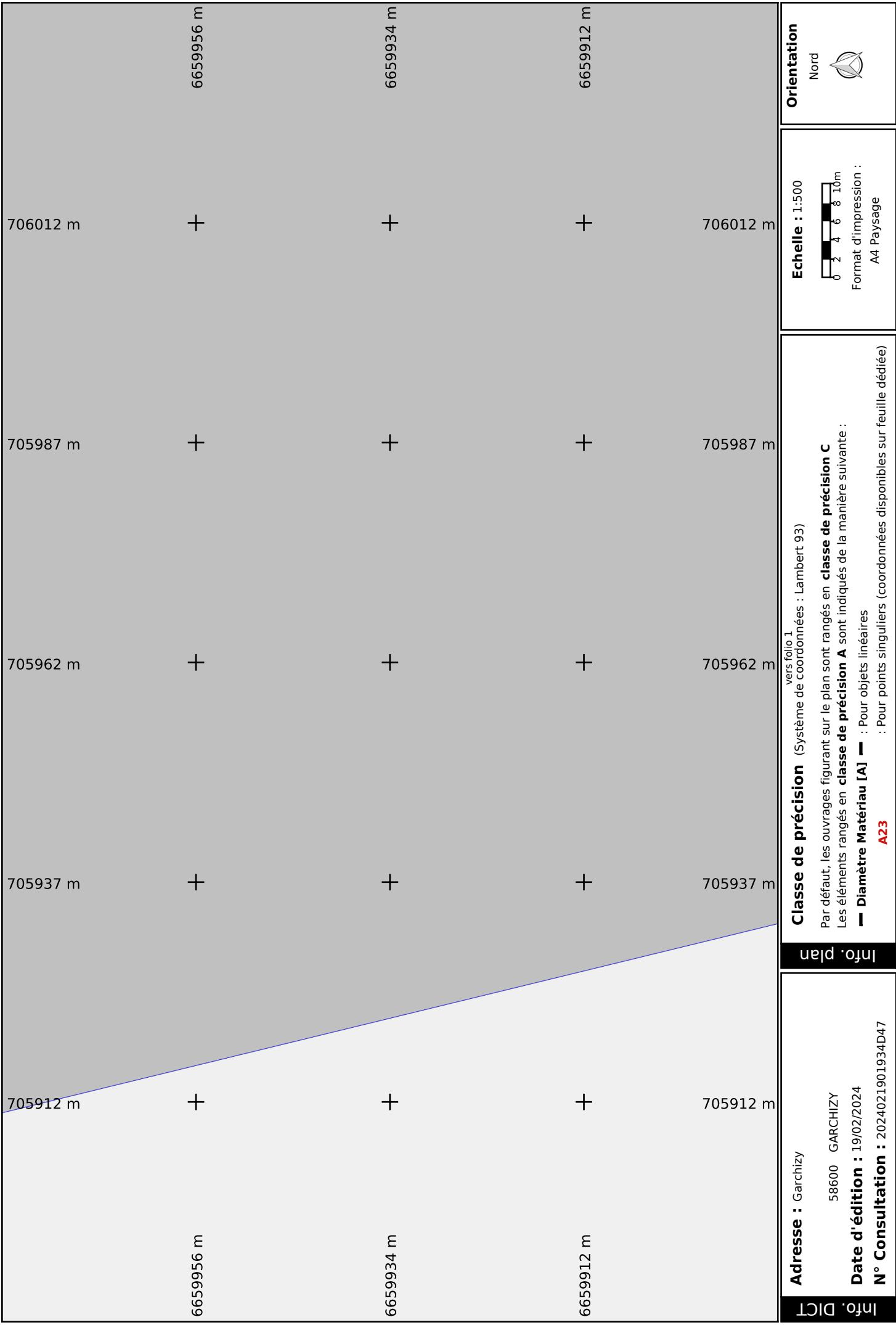
Info. DICT
N° Consultation : 2024021901934D47
Date d'édition : 19/02/2024
Adresse : Garchizy
58600 GARCHIZY
Info. plan

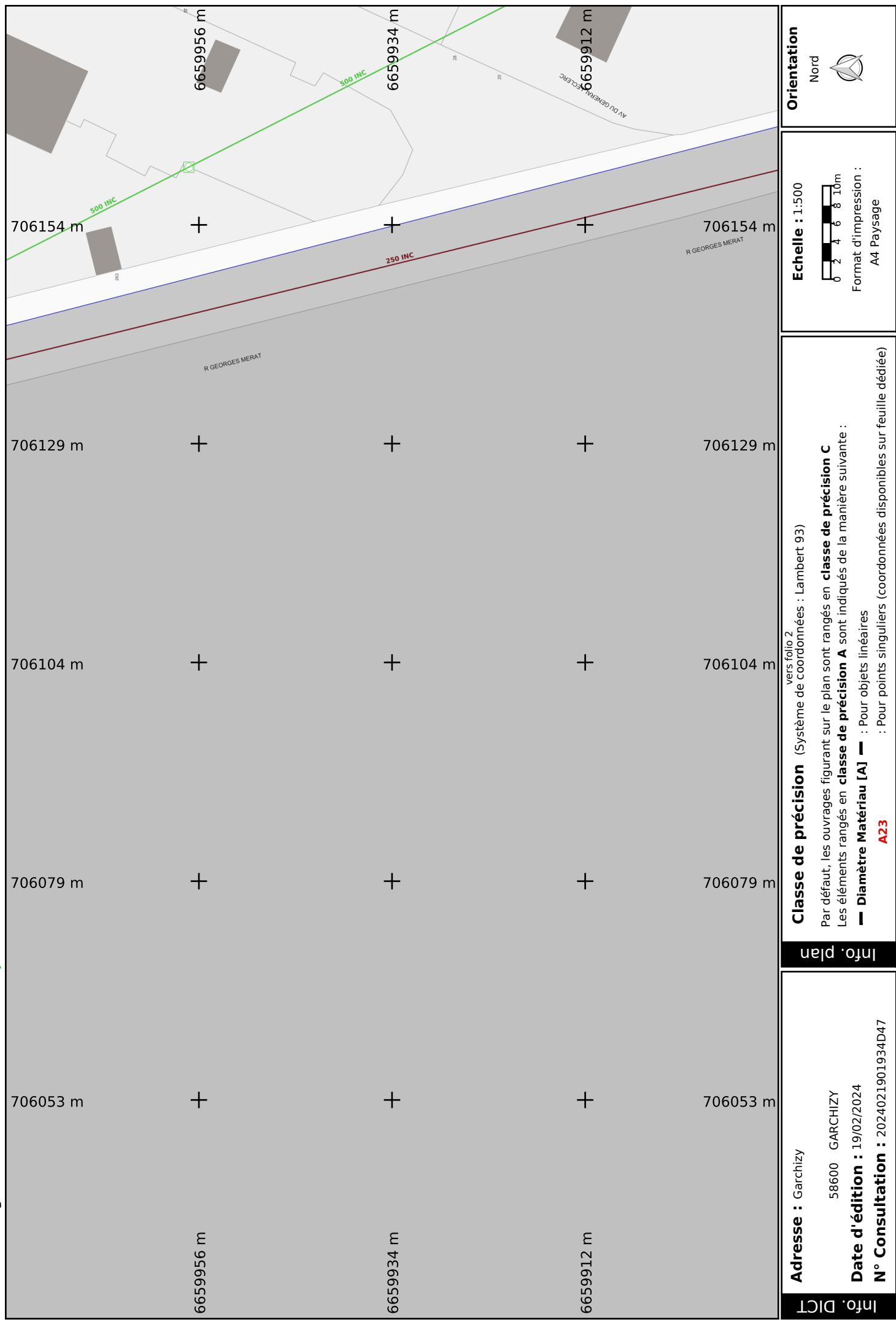
Classe de précision
Par défaut, les ouvrages figurent dans la classe de précision A23.

Orientation	 Nord
Echelle : 1:500	 0 2 4 6 8 10m Format impression : A4 Paysage

- Système de coordonnées : Lambert 93
- sur le plan sont rangés en **classe de précision C**
- **de précision A** sont indiqués de la manière suivante :
 - Pour objets linéaires
 - Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)







6660039 m

6660017 m

6659995 m

706012 m

+

+

+

706012 m

705987 m

+

+

+

705987 m

705962 m

+

+

+

705962 m

705937 m

+

+

+

705937 m

705912 m

+

+

+

705912 m

6660039 m

6660017 m

6659995 m

Info. DICT

58600 GARCHIZY

Date d'édition : 19/02/2024

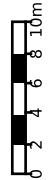
N° Consultation : 2024021901934D47

Info. plan

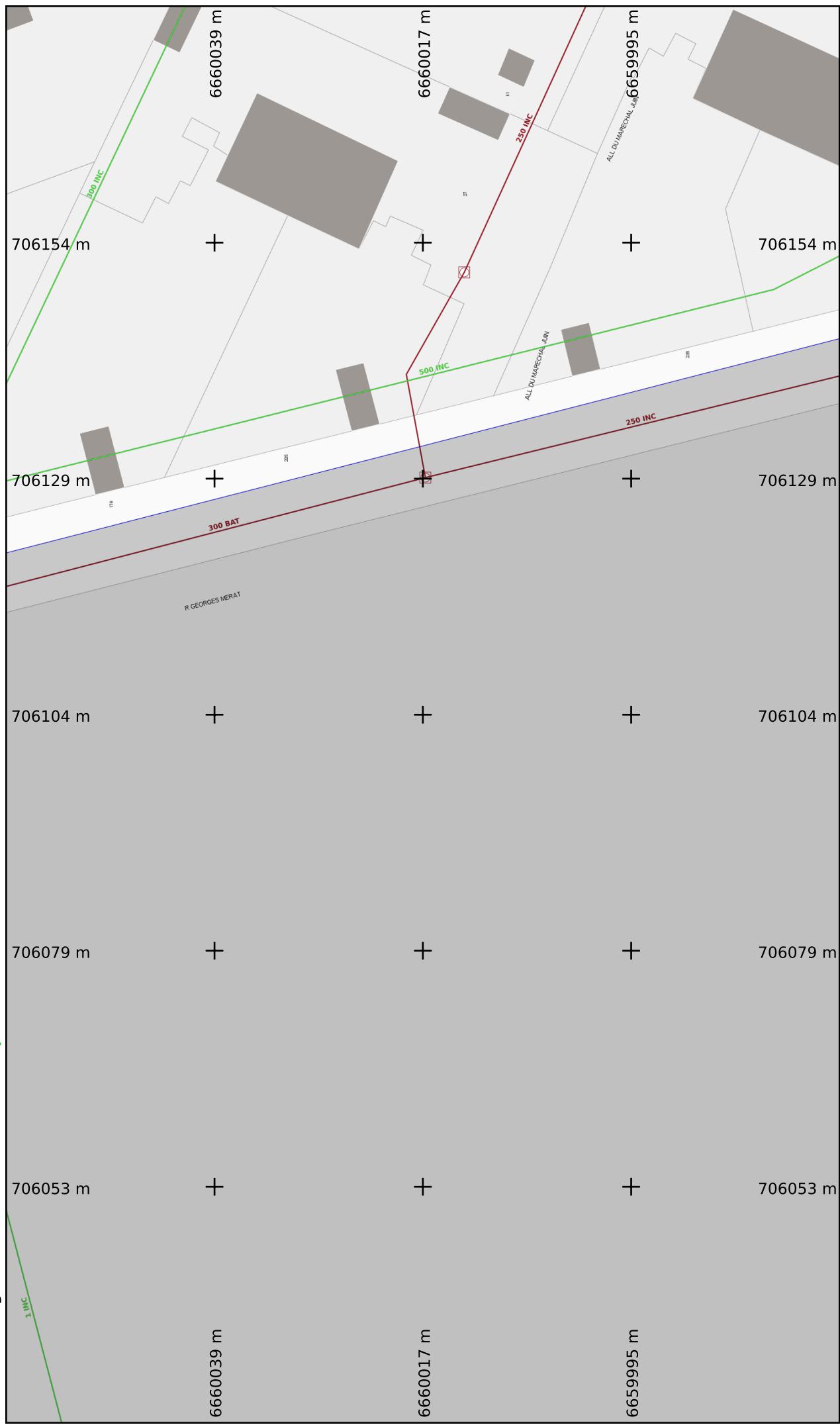
Adresse : Garchizy

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)
 Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**
 Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :
 — Diamètre Matériaux [A] — : Pour objets linéaires
 A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Orientation
 Nord 

Echelle : 1:500


Format d'impression :
 A4 Paysage



Info. plan

Adresse : Garchizy
58600 GARCHIZY

Date d'édition : 19/02/2024

N° Consultation : 2024021901934D47

Info. DICT

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

- Pour objets linéaires
- Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

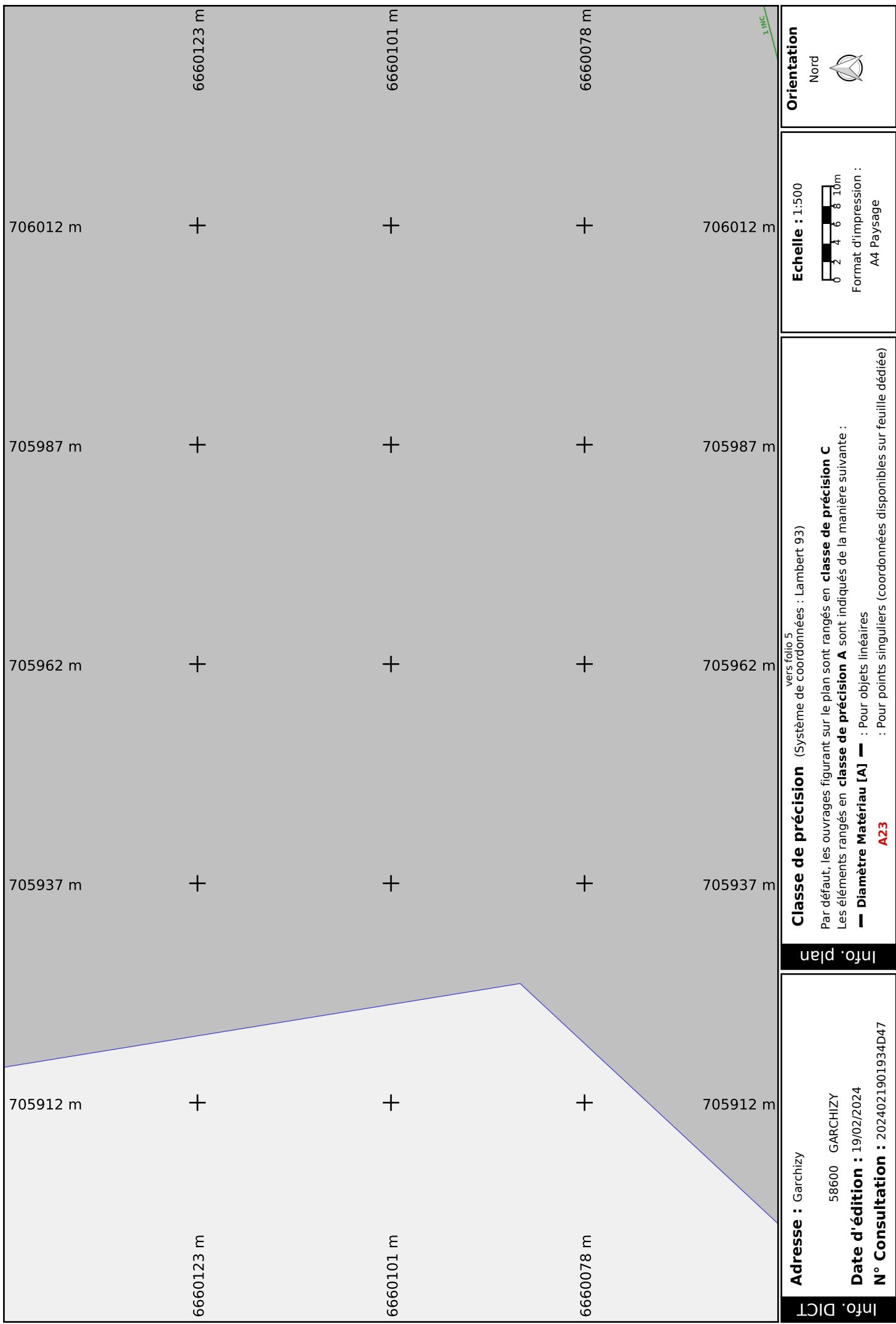
Echelle : 1:500

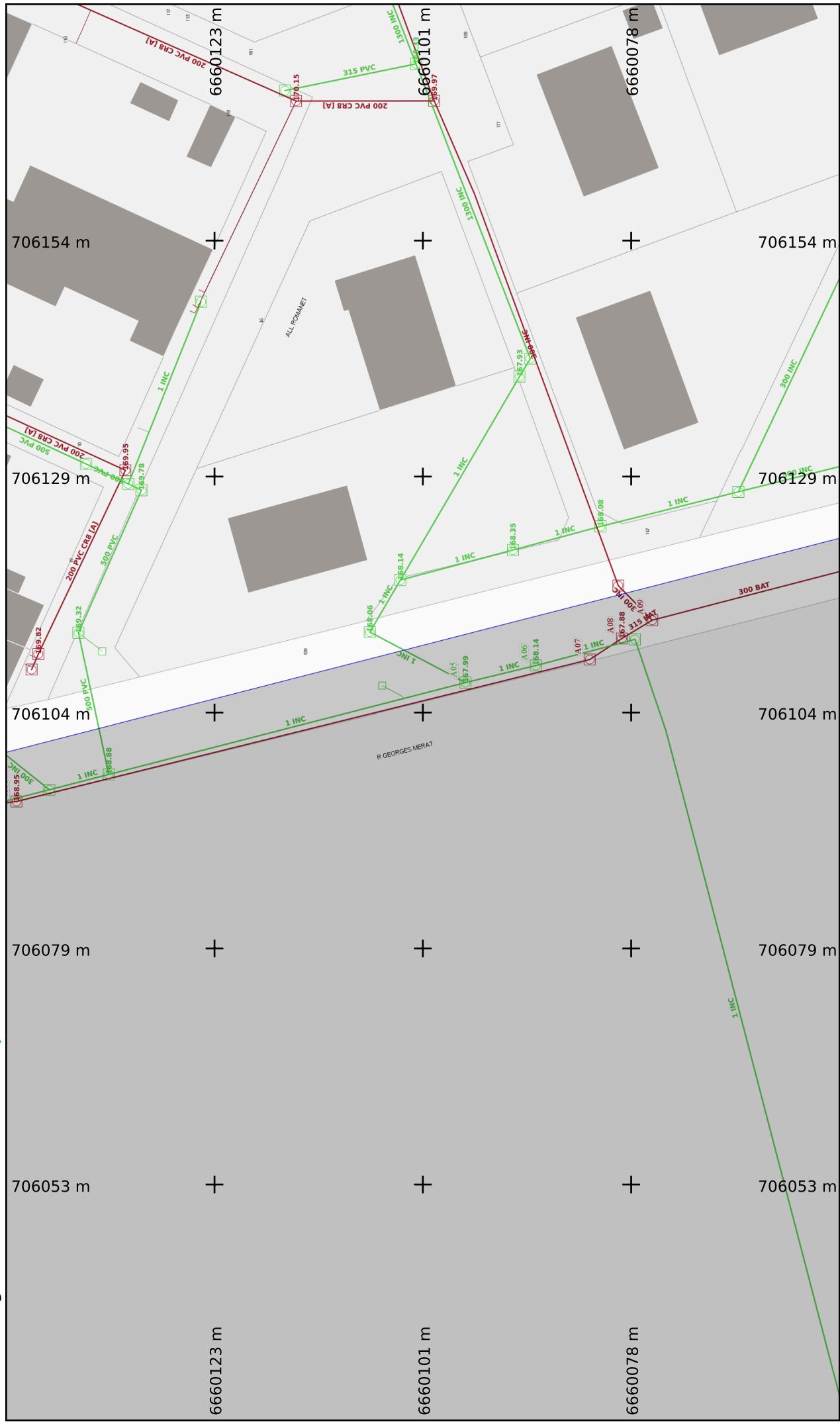
Orientation

Nord

Format d'impression :
A4 Paysage

vers folio 4





Vers Folio 7

Vers Folio 6

Info. plan

Info. DICT

Adresse : Garchizy

58600 GARCHIZY

Date d'édition : 19/02/2024

N° Consultation : 2024021901934D47

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)
Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C
Les éléments rangés en classe de précision A sont indiqués de la manière suivante :
■ Pour objets linéaires
■ Diamètre Matériau [A] ■ Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)
A23

Orientation
Nord

Echelle : 1:500
0 2 4 6 8 10m

Format d'impression :
A4 Paysage

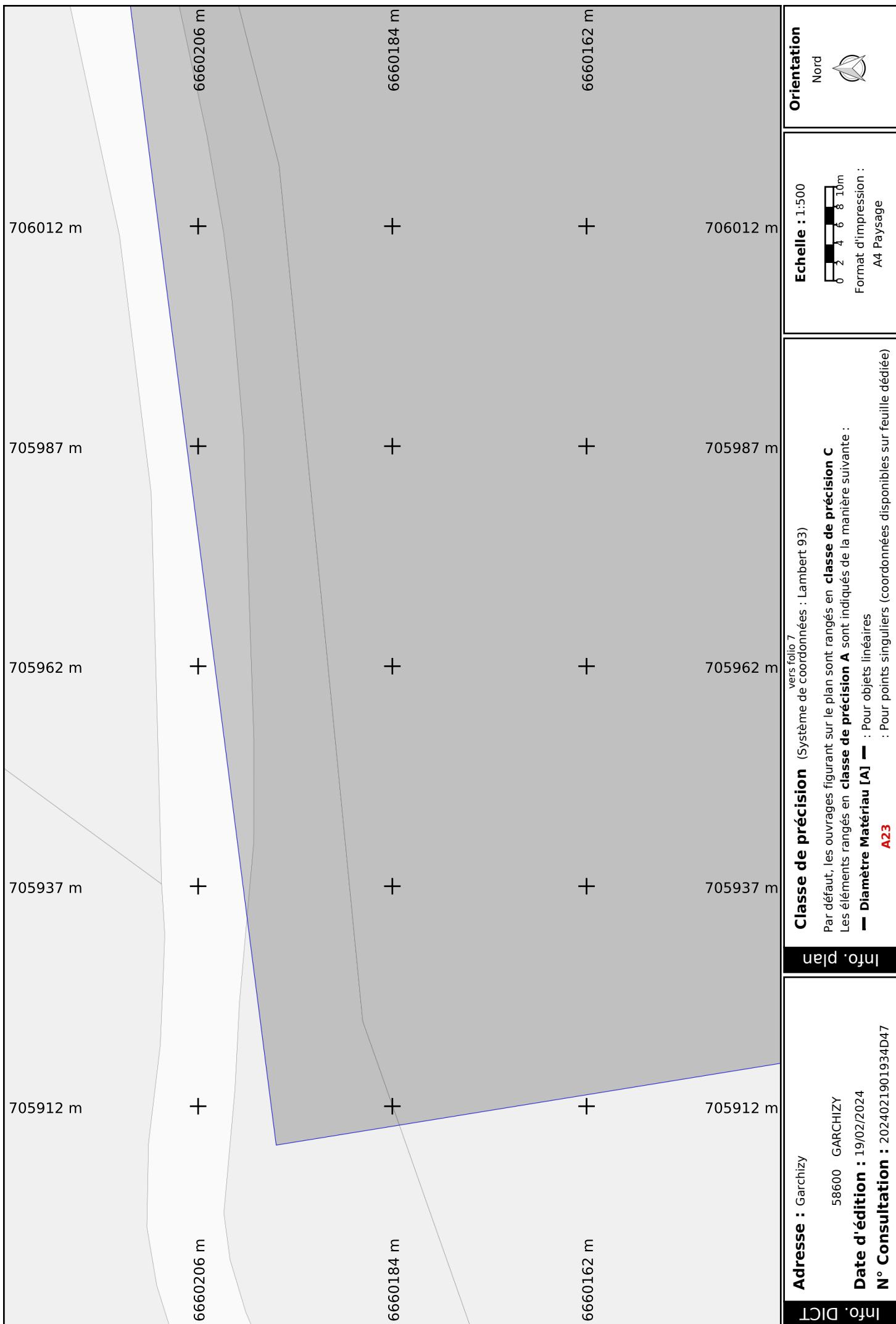
vers folio 6

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

■ Pour objets linéaires

■ Diamètre Matériau [A] ■ Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)



Plan des ouvrages du réseau d'eau usée et de pluvial - Folio 18/18



Ad

58600 GARCHIZY

Date d'édition : 19/02/2024

© Consultation : 2024021901934D47

© Consultation : 2024021901934D47

© Consultation : 2024021901934D47

vers folio 8 coordonnées : Lambert 93

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Précision : A sont munies de la même garantie.

• Pour objets singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Orientation

Echelle : 1:500

Classe de précision

par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

— **Diamètre Matériaux [A] =** : Pour objets linéaires

• Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille)

Référence et coordonnées des points singuliers de classe de précision A*

Ouvrages Souterrains d'Assainissement

Système de coordonnées : Lambert93

Informations des 9 entités présentes dans l'emprise du chantier

* Sauf dans le cas où des altimétries sont fournies, la classe de précision ne s'applique qu'aux coordonnées X;Y

N° sur le plan	Réseau concerné	Type d'ouvrage	Coordonnée X	Coordonnée Y	Coordonnée Z (génératrice supérieure)
A01	Eaux usées	Regard	706079.15	6660210.6	169.59
A02	Eaux usées	Regard	706092.76	6660156.22	168.73
A03	Eaux pluviales	Regard	706093.3	6660148.26	168.92
A04	Eaux usées	Regard	706094.11	6660143.77	168.95
A05	Eaux pluviales	Regard	706106.73	6660096.12	167.99
A06	Eaux pluviales	Regard	706108.54	6660088.64	168.14
A07	Eaux usées	Regard	706109.18	6660082.92	167.96
A08	Eaux usées	Regard	706111.42	6660079.5	167.88
A09	Eaux usées	Regard	706113.36	6660076.29	167.9

ANNEXE 4 – DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DES SOLS – RAPPORT ANTEA n°A129547 / version B du 24/05/2024



ELEMENTS



Rapport

Projet photovoltaïque - Garchizy (58) - Ancien site Arquus

Diagnostic de la qualité des sols



Rapport n°A129547/version B du 24 mai 2024

Projet suivi par Thomas LUX – 06.23.97.00.91 – thomas.lux@anteagroup.fr

Fiche signalétique

Projet photovoltaïque - Garchizy (58) - Ancien site Arquus Diagnostic de la qualité des sols

CLIENT	SITE
Eléments	Ancien site Arquus
5 rue Anatole France 34 000 Montpellier	rue George Mérat 58600 Garchizy
Loann DESPLANQUES Chef de projets photovoltaïques 07.57.44.27.63 loann.desplanques@elements.green	

RAPPORT D'ANTEA GROUP	
Responsable du projet	Thomas LUX
Interlocuteur commercial	Thomas LUX
Implantation chargée du suivi du projet	Implantation de Strasbourg 03.88.78.90.60 Secretariat.strasbourg@anteagroup.fr
Rapport n°	A129547
Version n°	B
Votre commande et date	Bon de commande 001BC24-00269 du 11/03/2024
Projet n°	BOUP240027
Codes prestation selon NF X31-620	DIAG : A200, A270

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Thomas LUX	Ingénieur de projets	Mai 2024	
Vérification	Geoffroy LAURENT	Chef de projet	Mai 2024	
Approbation	Anne-Sophie BACHARD	Superviseur du projet	Mai 2024	

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	17/04/2024	33	4	Etablissement du rapport
B	24/05/2024	34	5	Prise en compte des remarques du client

Sommaire

Résumé non technique	6
1. Contexte et objectif de l'étude	7
2. Méthodologie générale	8
2.1. Textes de références	8
2.2. Description de la mission	8
3. Présentation et analyse de l'existant	9
3.1. Descriptif de la zone d'étude et usage actuel	9
3.2. Données d'entrée	10
3.2.1. Synthèse des études réalisées	10
3.2.2. Projet ou usage futur	11
4. Investigations sur site	13
4.1. Objectifs	13
4.2. Sécurité de l'intervention	13
4.2.1. Analyse des risques	13
4.2.2. Sécurisation vis-à-vis des réseaux enterrés	13
4.3. Investigations sur les sols (A200)	13
4.3.1. Réalisation des sondages sur site	13
4.3.2. Suivi des travaux et prélèvement des échantillons sur site	17
4.3.3. Programme analytique des sols	17
4.4. Limites de la méthode d'investigation	19
5. Résultats des investigations et interprétation (A270)	20
5.1. Préambule	20
5.2. Valeurs de comparaison	21
5.3. Résultats obtenus dans les sols	24
5.3.1. Observations de terrain	24
5.3.2. Résultats des analyses de sol en laboratoire	24
5.3.3. Description des résultats analytiques sur les sols	30
5.4. Mise à jour du schéma conceptuel	31
5.4.1. Sources de pollution retenues	31
5.4.2. Voie de transfert	31
5.4.3. Cibles	32
5.4.4. Voies d'exposition et scenarii retenus	32
6. Conclusions et recommandations	34

Table des figures

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude	9
Figure 2 : Plan parcellaire	10
Figure 3 : Plan projet (source : Eléments - transmis 26/04/2024)	12
Figure 4 : Illustration du sondage S10	14
Figure 5 : Localisation des sondages réalisés sur site	15
Figure 6 : Localisation des sondages réalisés hors site pour le FG local	16
Figure 7 : Cartographie des anomalies mesurées dans les sols	29
Figure 8 : Schéma conceptuel - usage actuel	33

Table des tableaux

Tableau 1 : Codification des prestations selon la norme NFX31-620-2	8
Tableau 2 : Référence cadastrale de la zone d'étude	9
Tableau 3 : Sondages réalisés	14
Tableau 4 : Descriptif du programme analytique réalisé sur les échantillons de sols	18
Tableau 5 : Valeurs de référence ou de comparaison	21
Tableau 6 : Résultats d'analyses obtenus sur les sols	26
Tableau 7 : Synthèse des sources de pollution retenues dans le schéma conceptuel	31
Tableau 8 : Scénarii d'exposition retenus	32

Table des annexes

Annexe I :	Abréviations générales
Annexe II :	Normes de prélèvement et d'échantillonnage
Annexe III :	Modalités d'exécution du chantier et d'exploitation
Annexe IV :	Fiches de suivi de sondages et prélèvements des sols
Annexe V :	Bordereaux d'analyses des sols

Résumé non technique

CONTEXTE	
Maitre d'Ouvrage	ELEMENTS
Adresse du site	Rue Georges Mérat - 58600 GARCHIZY
Contexte	Création d'un parc photovoltaïque
Activités actuelles	Friche industrielle
Situation administration ICPE	Aucune activité au droit du site d'étude
Investigations réalisées	Réalisation de 14 sondages à la tarière mécanique avec analyses de 36 échantillons de sol entre 0 et 3 m de profondeur Paramètres analysés sur les sols : hydrocarbures volatils, solvants benzéniques et chlorés, métaux lourds et pack analytique de gestion des déblais

RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DES SOLS	
Lithologie rencontrée	Sables graveleux jusqu'à 1 à 2 m et argiles plus ou moins sableuses jusqu'à 1 à 3 m. Niveau d'eau rencontré sur 10 sondages à une profondeur comprise entre 1,5 et 3,0 m/sol.
Observations de terrain	Absence d'indice organoleptique de pollution.
Qualité des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Dépassement du seuil ISDI en sulfates et fraction soluble sur S4 (1-2) et S4 (2-3) • Dépassement du critère FNADE en benzo(a)pyrène sur S9 (0-1) • Quelques légers dépassements du fond géochimique local en nickel et sélénium • Absence de dépassement du fond géochimique national (ASPIRET)
Scénarii d'exposition évalués pour les usagers des zones réaménagées et riverains	Aucune source de contamination n'étant identifiée dans les sols, aucun scénario d'exposition à un potentiel risque sanitaire n'est retenu. D'un point de vue environnemental, les sols en place sont compatibles avec le projet.

RECOMMANDATIONS	
En cas de terrassement, les terres associées à l'échantillon S4 (hangar ouest) et à l'échantillon S9 (extérieur ouest) ne pourront pas être évacuées en ISDI mais en filières spécialisées (ISDI+, biocentre...) entraînant un surcoût de gestion.	
En termes de chantier, les précautions habituelles sont recommandées pour les travailleurs, notamment :	<ul style="list-style-type: none"> • les règles de circulation et d'accès au chantier, • les mesures de protection collective (contrôle des émissions de poussières et d'odeurs ...), • l'accès à une base vie avec point d'eau, sanitaires, lavage des mains, pas de nourriture ou tabagisme sur site, • le port des équipements de protection individuelle (EPI), • la mise en place d'une station de lavage des engins de chantier, • l'arrosage de la zone en cas d'envol de poussières ou d'odeurs incommodantes, • lave botte à l'extérieur de la zone.

1. Contexte et objectif de l'étude

Dans le cadre d'un projet de création d'un parc photovoltaïque à Garchizy (58) sur une ancienne friche industrielle, la société ELEMENTS a sollicité Antea Group pour un diagnostic environnemental dont la première étape a été la réalisation d'une étude historique et documentaire (Rapport n°A126061 du 21/11/2023). Cette étude a mis en évidence la présence de sources potentielles de pollution au droit du site. Par conséquent, ELEMENTS a sollicité Antea Group dans un second temps pour la réalisation d'un diagnostic de la qualité des sols au droit de ces sources potentielles.

L'objectif de cette étude est :

- d'identifier les sources potentielles de pollution ;
- de définir les vecteurs de transfert et milieux d'exposition ;
- de mettre à jour le schéma conceptuel ;
- et d'émettre des préconisations sur les suites à donner.

Le rapport d'étude rend compte des résultats de la mission qui a consisté en :

- la réalisation d'une campagne d'investigation des sols ;
- des prélèvements et analyses de sol ;
- l'interprétation des résultats de ces investigations.

2. Méthodologie générale

2.1. Textes de références

La méthodologie appliquée pour la réalisation de la mission répond :

- à la note du 19 avril 2017 et la mise à jour de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 éditée par le Ministère en charge de l'Environnement,
- aux exigences et préconisations des normes NF X31-620, révision de décembre 2021, « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués »,
- aux exigences du référentiel de certification de service, révision 7 de février 2022, des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués.

Les abréviations utilisées figurent en Annexe I. Les normes techniques de prélèvement et d'échantillonnage applicables sont mentionnées en Annexe II.

2.2. Description de la mission

La présente étude entre dans le champ d'application de la norme NF X 31-620-2 de décembre 2021 applicable aux « *Prestations de service relatives aux sites et sols pollués - Partie 2 : Exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle* » et codifiée (cf. tableau ci-dessous) :

Tableau 1 : Codification des prestations selon la norme NFX31-620-2

Codification	Prestations
DIAG	Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats <ul style="list-style-type: none">• A200 : Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols• A270 : Interprétation des résultats des investigations

Notre prestation, conformément à la méthodologie et aux normes précitées, s'applique à la gestion des pollutions chimiques. Elle ne s'applique pas à la gestion des pollutions par des substances radioactives, par des agents pathogènes ou infectieux, par l'amiante ou par des engins pyrotechniques.

Les prestations réalisées sont décrites dans les chapitres suivants.

3. Présentation et analyse de l'existant

3.1. Descriptif de la zone d'étude et usage actuel

La zone d'étude concernée est localisée le long de la rue Georges Mérat à Garchizy (58) (voir Figure 1). Le site est en friche depuis la cessation d'activité de Renault Trucks Defense (Arquus) survenue en 2018. Il est inoccupé mais plusieurs bâtiments sont encore présents sur le site notamment 2 grands hangars/tonnelles et un bâtiment à vocation non industrielle en limite sud.

D'une superficie d'environ 60 000 m² soit 6 hectares, le site est accessible depuis le 120 Quai Malraux. La localisation géographique du site et de son emprise est présentée en Figure 2~~Erreur ! Source du renvoi introuvable.~~ ci-dessous.

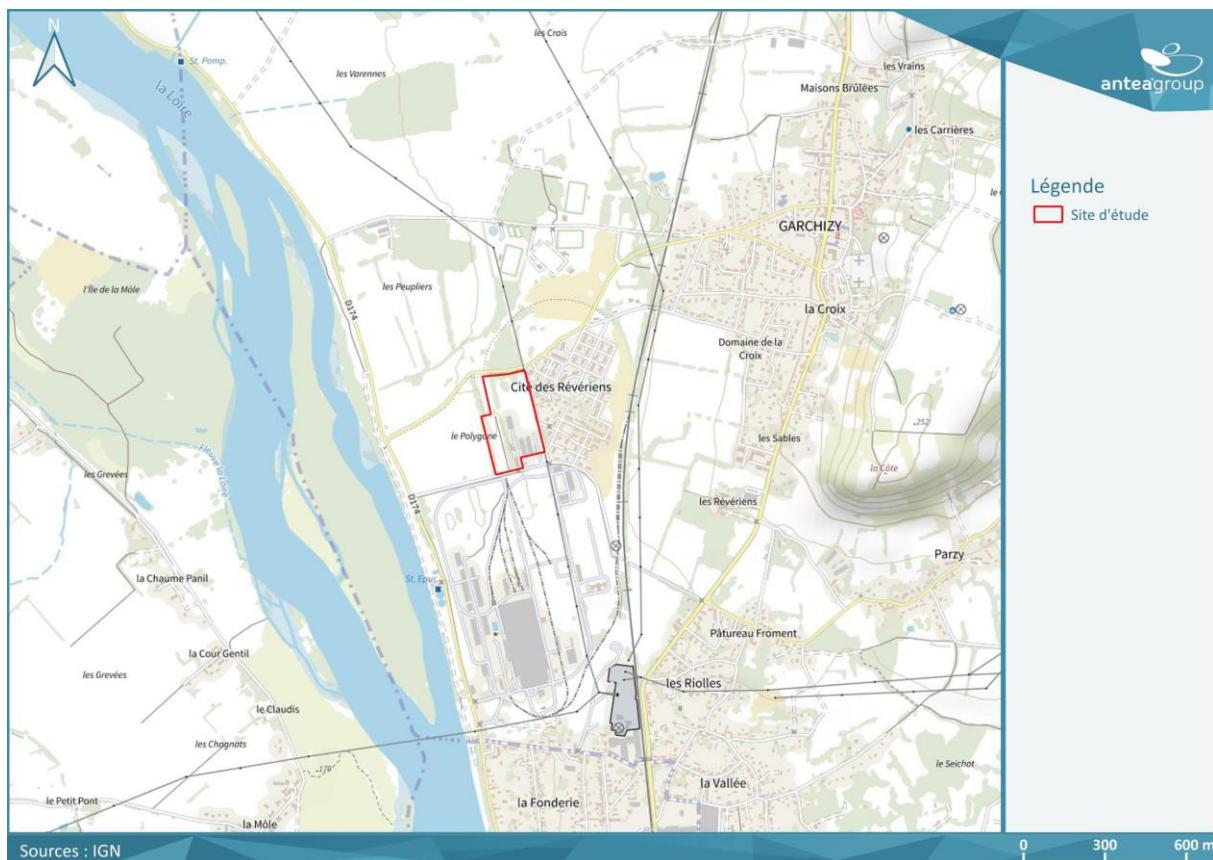


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Le site étudié est référencé à une altitude moyenne de +170,5 m NGF. Les parcelles cadastrales concernées par la présente étude sont les suivantes :

Tableau 2 : Référence cadastrale de la zone d'étude

Section	Parcelle	Adresse(s) associé(s)	Zone d'étude	Surface bâtie
AY	0123	Rue George Mérat	Environ 60 000 m ²	Environ 3 500 m ²

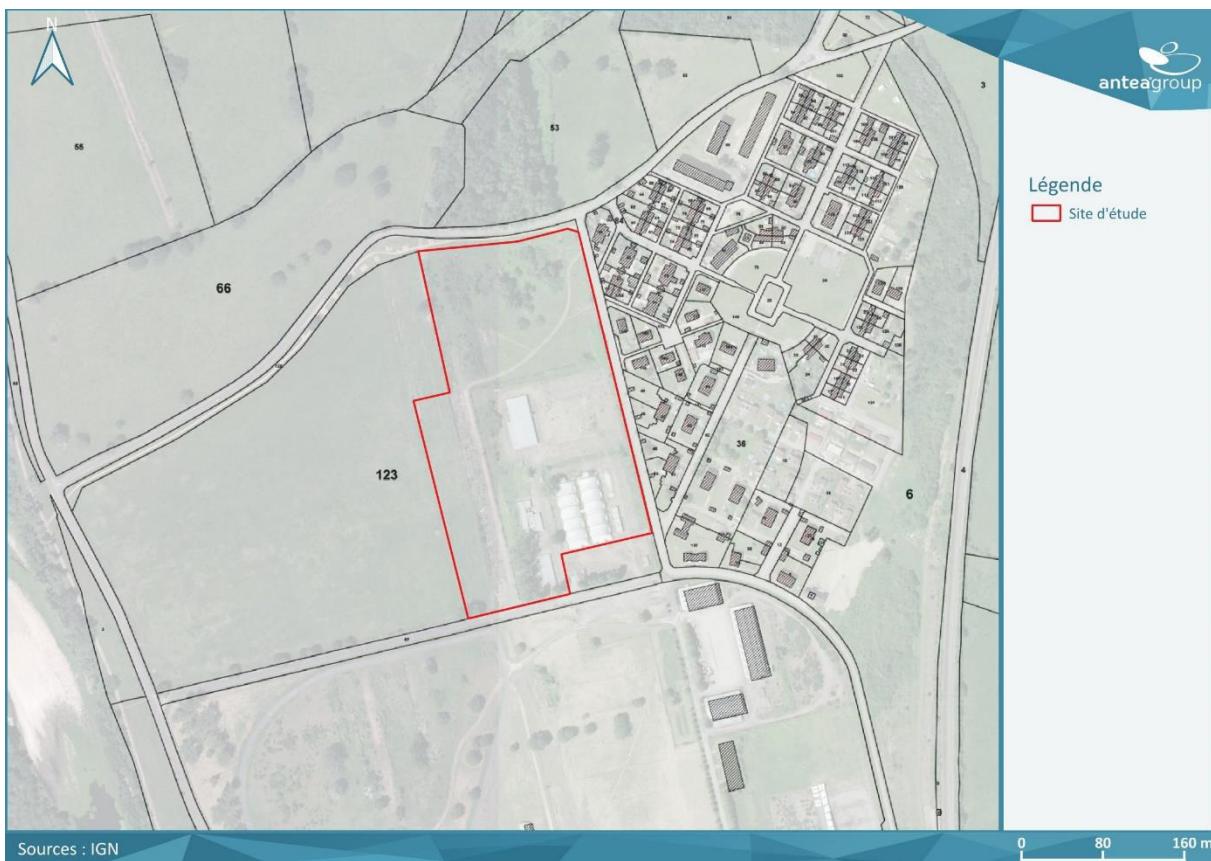


Figure 2 : Plan parcellaire

3.2. Données d'entrée

3.2.1. Synthèse des études réalisées

Dans le cadre de l'étude historique, documentaire et de vulnérabilité, les documents suivants ont été transmis par Eléments à Antea Group :

- relevé topographique du site ;
- extrait de l'étude d'impact concernant l'historique du site ;
- présentation du projet photovoltaïque.

L'extrait du rapport d'étude d'impact « III-Historique du site d'implantation » réalisé par Neosolus Environnement le 4 mai 2023 indique les utilisations successives du site :

- 1949 : terrain sans utilisation particulière avec prés et bois ;
- 1954-début des années 1990 : terrains de sport ;
- années 1990-2006 : utilisation par l'armée ;
- 2009-2013/2014 : utilisation du site par Renault Trucks Defense SAS ;
- depuis 2013/2014 : site à l'abandon ;
- décembre 2014 : rachat du site par l'agglomération de Nevers.

Le rapport Antea Group n°A126061 du 21/11/2023 « Projet photovoltaïque - Garchizy (58) Arquus Prestation INFOS du diagnostic environnemental » indique les éléments principaux suivants :

- utilisation du site par l'armée à partir des années 1950 pour l'entretien et réparation d'engins militaires ; usage repris par Renault Trucks Defense en 2009 puis abandonné vers 2013/2014 ; le site est ensuite racheté par Nevers Agglomération ;
- plusieurs sources potentielles de pollution sont identifiées : remblais historiques, hangars à vocation industrielle ou mécanique, divers magasins et bâtiments avec stockage potentiel de produits ;
- la majorité du site est non recouvert par une surface imperméable, le toit de la nappe est présumé vers 1 à 3 m de profondeur et le site est inclus dans des zones naturelles protégées (ZNIEFF types 1 et 2, et Natura 2000) ;
- un programme d'investigations comprenant 11 sondages à 3 m et 1 sondage à 2 m a été préconisé dans un premier temps ; les eaux souterraines et les gaz du sol pourront être investigués en fonction des résultats des sols ;
- en février 2024, le bureau d'études environnementales NEOSOLUS a préconisé l'ajout d'un sondage au nord et un sondage à l'ouest afin d'avoir une caractérisation plus complète du site.

3.2.2. Projet ou usage futur

Le projet d'aménagement consiste à planter des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la zone étudiée, selon le plan d'implantation prévisionnelle extrait de la présentation du projet transmise par le client.

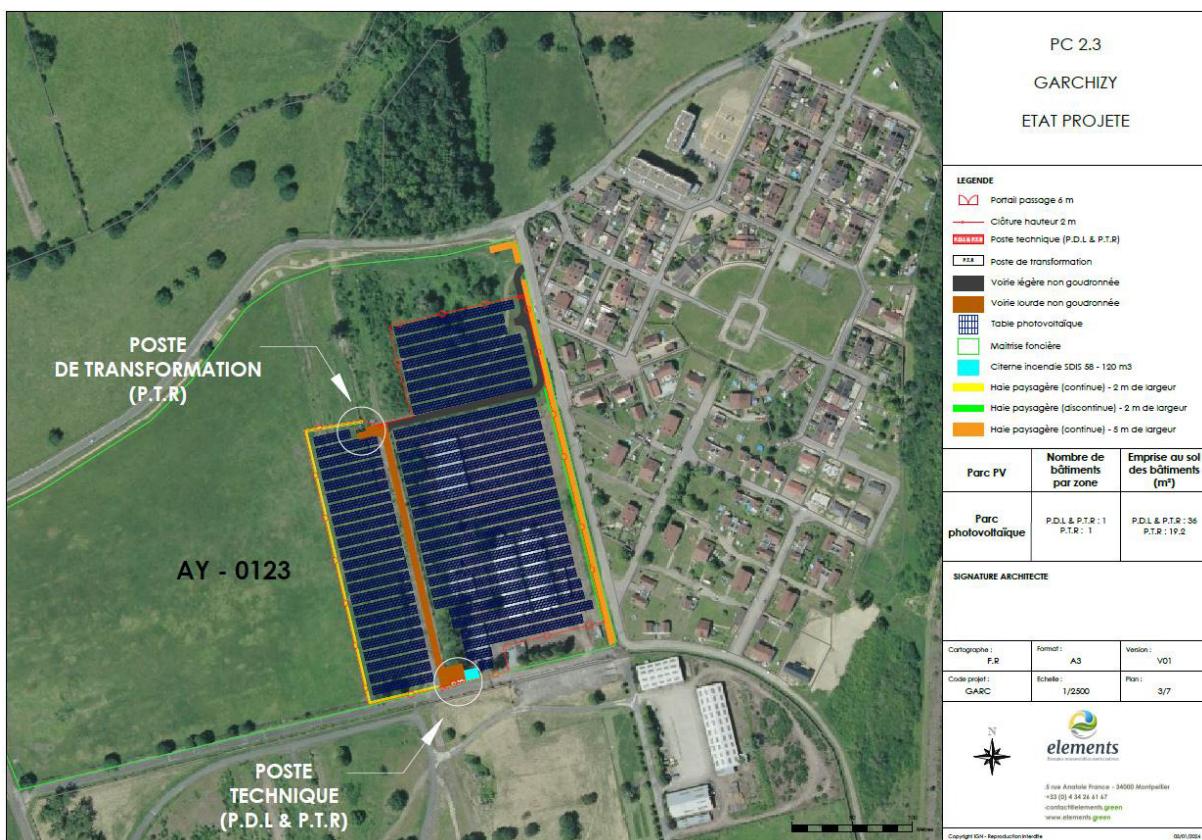


Figure 3 : Plan projet (source : Eléments - transmis 26/04/2024)

Eléments a également transmis à Antea Group un document présentant les modalités d'exécution du chantier et d'exploitation du futur site, disponible en Annexe III.

4. Investigations sur site

4.1. Objectifs

L'objectif des investigations sur les milieux sol est :

- d'identifier et/ou caractériser la qualité des sols au droit des sources potentielles de pollution identifiées,
- de caractériser les vecteurs de transfert,
- de caractériser les milieux d'exposition de la population (travailleurs, riverains, population générale),
- d'obtenir les éléments nécessaires à la réalisation du projet

4.2. Sécurité de l'intervention

4.2.1. Analyse des risques

Les risques auxquels a été exposée l'équipe d'Antea Group intervenant sur site ont été évalués dans la FAR (Fiche d'analyse des risques) et des mesures de prévention relatives ont été mises en place.

4.2.2. Sécurisation vis-à-vis des réseaux enterrés

4.2.2.1. DT/DICT

Conformément à la réglementation en vigueur, les DT/DICT conjointes (Déclaration de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ont été établies et traitées par Antea Group préalablement aux travaux sur site.

4.2.2.2. Détecteur de réseau

Une inspection au détecteur de réseaux (sous tension) a été réalisée par un ingénieur d'Antea Group au droit de chacun des sondages afin de valider l'absence de réseaux en complément des plans et réponses obtenues suite aux DICT.

4.3. Investigations sur les sols (A200)

4.3.1. Réalisation des sondages sur site

La stratégie d'implantation des sondages a été définie de manière à caractériser les terres au droit ou à proximité des sources potentielles de pollution et au droit du site de manière globale.

Au total 14 sondages nommés S1 à S14 entre 1,5 et 3 mètres de profondeur ont été réalisés les 18 et 19/03/2024 à la tarière mécanique. Trois sondages composites issus de 3 prélèvements ponctuels chacun réalisés à la tarière manuelle et nommés S15 à S17 ont également été confectionnés pour déterminer le fond géochimique local.

Le tableau suivant présente les sondages réalisés :